



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2012-2013

S O M M A I R E

PAGE | 01

L'année parlementaire

L'organisation
de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre

Appartenance politique des membres de
la Chambre des Députés

PAGE | 02

Bureau

Conférence des Présidents

PAGES | 03-17

Les commissions parlementaires

PAGE | 18

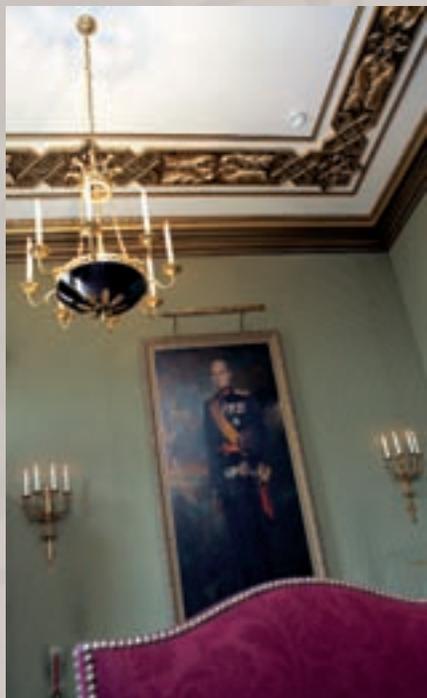
Session ordinaire 2012-2013:
Relevé général

PAGE | 19

Séances publiques - Heures de séances

PAGE | 20

Composition de la Chambre des Députés



 CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Éditeur: Chambre des Députés

Conception: Brain & More -
Agence en Communication

Mise en page:
Espace Médias SA

Photos:
Tageblatt archives / Espace Médias SA

L'année parlementaire 2012-2013

Dissolution avant l'heure de la Chambre

Le 10 juillet 2013 a mis fin prématurément à la législature 2009-2014. Au bout d'un long débat parlementaire autour des dysfonctionnements survenus au sein du SREL, le Premier Ministre a préféré s'en remettre au Grand-Duc pour la tenue d'élections législatives anticipées. Avant cette date et au cours de la session parlementaire écoulée, les députés se sont attelés à évacuer 93 projets de loi, dont certains attendus depuis longtemps ou revêtant une importance particulière.

Alors que la session parlementaire 2012-2013 était censée constituer l'avant-dernière session de la présente législature (2009-2014), la journée du **10 juillet dernier** en décida autrement. Au bout de 7 heures de débat en séance plénière autour du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements survenus au sein du Service de Renseignement de l'Etat (SREL), le Premier Ministre annonça finalement qu'il allait proposer le lendemain au Grand-Duc, chef de l'Etat, la tenue d'élections législatives anticipées.

Entre-temps, nous savons ce qu'il en advint. Réunis le **18 juillet 2013** au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre, les groupes et sensibilités politiques se prononcèrent en faveur d'une dissolution différée suivie d'élections anticipées fixées au **20 octobre 2013**. En effet, toute dissolution de la Chambre avec effet immédiat aurait laissé en fonction un Gouvernement sans contre-pouvoir législatif: une situation susceptible de créer un déséquilibre institutionnel.

S'en est suivie la publication, le **24 juillet**, au Mémorial - journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg - d'un arrêté grand-ducal datant du **22 juillet** portant dissolution de la Chambre des Députés avec effet au **7 octobre 2013**.

Pour autant, la Chambre des Députés n'a pas chômé avant la date fatidique du 10 juillet. Entre octobre 2012 et juillet 2013 (année parlementaire 2012-2013), le relevé statistique des travaux parlementaires renseigne en effet que les députés se sont réunis à 45 reprises en séance publique. En ces occasions, 8 débats d'orientation et 3 débats de consultation ont eu lieu. Dans le cadre des «heures de question», les membres du Gouvernement ont répondu à 62 questions (dont 6 urgentes et 7 élargies) émanant des députés. La session 2012-2013 vit se tenir 8 débats d'orientation ainsi que 3 débats de consultation. 15 motions et 12 résolutions ont également pu être adoptées de même que 93 projets de loi votés.

Parmi ces derniers, citons:

- 8 projets de loi dans le domaine judiciaire (dont la modification d'articles du Code pénal touchant l'interruption volontaire de grossesse ou encore l'incrimination de l'abus de faiblesse)

- 8 projets concernant le système éducatif ou l'enseignement supérieur (construction de lycées et bourse d'étudiants)

- 7 projets dans le secteur financier ou encore celui des assurances (dont les législations concernant l'activité du Family Office et celle des fonds d'investissement alternatifs)

- 2 projets dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale (la nouvelle loi sur l'assurance pension et le renforcement de la législation de la lutte antitabac)

- 2 projets concernant les ménages et familles en général (les nouvelles lois sur la violence domestique et le surendettement)

- sans bien entendu oublier les projets ayant trait à l'infrastructure (dont la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale et la réfection du Pont Adolphe), l'aménagement du territoire ou encore les transports (dont notamment l'aménagement d'une plate-forme multimodale ferroviaire à Bettembourg).

L'organisation de la Chambre des Députés

Le fonctionnement de la Chambre est réglé par un certain nombre de dispositions contenues dans la Constitution et dans la loi électorale ainsi par le règlement d'ordre intérieur élaboré par la Chambre elle-même.

Une session ordinaire est la période d'un an pendant laquelle la Chambre des Députés se réunit. Elle débute le deuxième mardi du mois d'octobre et se termine le deuxième mardi d'octobre de l'année suivante. Chaque législature comporte, en principe, cinq sessions ordinaires. Toute session est ouverte et close par le Grand-Duc en personne, ou bien en son nom par un fondé de

pouvoirs nommé à cet effet et qui est, en général, le Premier Ministre.

Au début de chaque législature, la Chambre, pour organiser ses travaux, institue son Bureau ainsi que la Conférence des Présidents, organe réunissant régulièrement les chefs de tous les groupes politiques présents à la Chambre pour déterminer notamment les ordres du jour des séances publiques et régler toutes les questions en relation avec l'agenda parlementaire.

Le Président de la Chambre

Les fonctions du Président de la Chambre consistent à

- représenter la Chambre
- maintenir l'ordre dans l'enceinte parlementaire
- faire observer le règlement d'ordre intérieur de la Chambre
- juger de la recevabilité des textes, motions et autres propositions
- accorder la parole
- poser des questions et les soumettre aux votes des députés
- annoncer le résultat des votes et scrutins
- prononcer les décisions prises par la Chambre
- porter la parole en son nom et conformément à son vœu.

Les Vice-Présidents de la Chambre exercent les mêmes attributions que le Président lorsqu'ils le remplacent. En l'absence du Président et des Vice-Présidents, le membre le plus ancien en rang de la Chambre assure la présidence.

APPARTENANCE POLITIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (SESSION 2012-2013)

CSV	26 députés	déi gréng	7 députés
LSAP	13 députés	ADR	2 députés
DP	9 députés	Indépendants	2 députés
		déi Lénk	1 député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Bureau

Participation du citoyen au débat politique

Composition de la commission

Président: Laurent Mosar (CSV)

*Vice-Présidents: Lydia Mutsch (LSAP),
Lydie Polfer (DP), Michel Wolter (CSV)*

*Membres: Lucien Clement, Gilles Roth
(depuis le 14 mai 2013), Marc Spautz
(jusqu'au 29 avril 2013), Lucien Weiler
(CSV) / Alex Bodry, Lucien Lux (LSAP) /
Xavier Bettel (DP) / François Bausch (déli
gréng)*

Secrétaire général: Claude Frieseisen

**Nombre de réunions: 23 (y compris 9
réunions jointes)**

Tout comme pour les sessions précédentes, le Bureau a assumé, au cours de la session 2012-2013, ses responsabilités au niveau de la gestion des affaires courantes de l'administration parlementaire telles que l'approbation du budget annuel ou l'attribution des promotions et avancements des membres du personnel de l'administration parlementaire.

À côté de ces missions, le Bureau a relevé les défis de notre société de l'information et de la communication toujours en évolution. Ainsi, depuis janvier 2013, la Chambre des Députés est présente sur les réseaux «facebook» et «twitter». D'autres mesures s'inscrivent dans cette même lignée de

promotion de l'esprit démocratique et de l'alimentation du débat politique ont été prises.

En effet, sur base d'une convention signée en juillet 2011 avec l'Université du Luxembourg, la collaboration entre la Chambre des Députés et des étudiants et scientifiques en sciences politiques a été

poursuivie et intensifiée au cours de la session 2012-2013. À travers des conférences nationales et internationales ainsi que la publication d'articles sur des thèmes politiques d'intérêt général, le débat politique est nourri. Des projets de recherche ciblés sur des sujets d'actualité contribuent à la connaissance, à l'étude et au fonctionne-

ment du parlementarisme et fournissent des informations utiles tant aux chercheurs et étudiants qu'au Parlement.

Sur le plan international, notons que les membres du Bureau ont décidé la participation financière de la Chambre des Députés à un programme de coopération interparlementaire à destination de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire. Ce programme coordonné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) dans le cadre de l'IMCIF (Initiative multilatérale de Coopération interparlementaire francophone) consiste en une assistance à la bonne gouvernance auprès des parlementaires et un soutien à l'administration parlementaire pour assurer la compétence des membres du personnel.

De nombreuses réunions du Bureau ont été consacrées à l'analyse de la problématique opposant la Médiateure aux membres du personnel de son secrétariat. Ce dossier toujours en cours sera à l'ordre du jour du nouveau Bureau sortant des élections d'octobre.

Il reste finalement à signaler que les membres du Bureau se sont échangés avec leurs homologues croates, indiens, lettons, maliens, néerlandais, polonais, russes, serbes et turcs, et ont proposé l'attribution du titre de député honoraire à M. François Biltgen, Mme Marie-Josée Jacobs, M. Paul Helmingier et Mme Vera Spautz, Anciens Députés.



Conférence des Présidents

Recadrage du régime des questions parlementaires

Au cours de la session 2012-2013, les Présidents des groupes politiques se sont réunis 20 fois pour décider des questions relatives à l'organisation des travaux de la Chambre des Députés et pour proposer l'ordre du jour des séances publiques.

La Conférence des Présidents a consacré de nombreuses réunions à la discussion d'un certain nombre de problèmes liés aux questions parlementaires notamment en ce qui concerne leur publication et les nombreux délais de réponse dépassés. De plus, au cours de ces discussions les principes des questions orales et plus particulièrement pour ce qui est de la précision quant à leur contenu ont été analysés et une nouvelle trame des orateurs a été retenue suite à la création de la nouvelle sensibilité politique «Onofhängeg».

La Conférence des Présidents a, par ailleurs, eu un échange de vues sur l'opportunité d'un rattachement de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand, de la Commission consultative des Droits de l'Homme et du Centre pour l'égalité de traitement, tout comme le Médiateur, à la Chambre des Députés.

Le 6 décembre 2012, les Membres de la Conférence des Présidents ont eu une entrevue avec Monsieur Luc Frieden, Ministre des Finances, et Monsieur Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, au sujet des démarches proposées par le Gouvernement dans le dossier Cargolux.

Dans le cadre de l'adaptation de la procédure budgétaire actuelle suite aux nouvelles réalités du semestre européen, la Conférence des Présidents a eu un échange de vues sur les modifications à opérer et a décidé d'at-

tendre le dépôt d'un projet de loi avant de changer le Règlement de la Chambre des Députés et ce, afin que les changements dans la procédure budgétaire puissent être réalisés en parallèle au niveau gouvernemental et au niveau parlementaire.

Par ailleurs, la Conférence des Présidents est à l'origine d'une proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés qui propose de modifier l'article 17 du Règlement de la Chambre des Députés afin de permettre à la nouvelle sensibilité politique «Onofhängeg» de siéger dans certaines commissions. Sur base des observations de la Commission du Règlement, la Conférence des Présidents a finalement estimé qu'une analyse approfondie s'avère nécessaire tant en ce qui concerne cette question que celle des dispositions applicables à la composition des commissions d'enquête. Cette réflexion globale devrait s'inscrire dans le cadre d'une éventuelle future refonte du Règlement de la Chambre des Députés.

Suite à un accroissement des demandes d'entrevues entre commissions parlementaires et sociétés commerciales, la Conférence des Présidents a retenu, au cours de sa réunion du 14 mars 2013, que celles-ci doivent être limitées et a estimé qu'il serait préférable d'accueillir les sociétés commerciales au sein des groupes et sensibilités politiques.

La Conférence des Présidents a, mené au cours de plusieurs réunions, une réflexion de fond sur une éventuelle réforme du Conseil d'Etat et de la nomination des conseillers d'Etat.

Le 21 juin 2013, la Conférence des Présidents a eu une entrevue avec une déléga-

tion d'étudiants ayant travaillé sur le projet Zukunftsdesch «Et ass 5 vir 12» à la suite de laquelle il a été décidé d'organiser à brève échéance des entrevues avec les commissions parlementaires compétentes afin de discuter des différents sujets de manière plus approfondie.

Au cours de ses réunions de juin et de juillet 2013, la Conférence des Présidents a eu plusieurs échanges de vues en rapport avec une éventuelle dissolution de la Chambre des Députés et des démarches à suivre.

Enfin, elle a avisé, après consultation des commissions parlementaires sectorielles, 16 projets de règlement grand-ducaux dont elle était saisie. Ces projets de règlement grand-ducaux touchaient plus particulièrement à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement et basée sur les sources d'énergie renouvelables, à l'indication de la consommation d'énergie des sèche-linge à tambour, des lampes domestiques et des climatiseurs à usage domestique, aux personnes handicapées, aux prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure, à la transposition de la directive 96/98/CE du Conseil du 20 décembre 1996 relative aux équipements marins et de la directive 98/85/CE de la Commission du 11 novembre 1998 modifiant la directive 96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins ainsi qu'à l'application de la directive N°91/672/CEE sur la reconnaissance réciproque des certificats de conduite nationaux de bateaux pour le transport de marchandises et de personnes par navigation intérieure.

La Conférence des Présidents a avisé les projets de règlements grand-ducaux

Composition de la commission

Président: Laurent Mosar (CSV)

*Présidents des groupes politiques:
Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013),
Gilles Roth (depuis le 2 mai 2013) (CSV)
/ Lucien Lux (LSAP) / Claude Meisch (DP)
/ François Bausch (déli gréng)*

Nombre de réunions: 20

concernant la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne «EUCAP Sahel Niger», à la mission ALTHEA de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, à la mission d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe des élections parlementaires en Ukraine et à des missions d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe des élections présidentielles et parlementaires en 2013. En outre, les projets de règlement grand-ducaux avisés concernaient la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO), la prolongation de la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission EUTM Mali et finalement la participation d'un membre de l'Armée luxembourgeoise à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (FIAS) sous l'égide des Nations Unies dans le cadre de sa formation de psychologue.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission des Comptes

Dépenses sous contrôle

Composition de la commission

Président: Carlo Wagner (DP)

Vice-Présidents: Marie-Josée Frank (CSV), Roger Negri (LSAP)

Membres: Diane Adehm, Ali Kaes, Marc Lies, Gilles Roth (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Fernand Diederich (LSAP) / André Bauler (DP) / Camille Gira (déi gréng) / Jean Colombera (député indépendant)

Nombre de réunions: 2

Au cours de la session parlementaire 2012-2013, les membres de la Commission des Comptes se sont réunis à 2 reprises pour examiner les comptes de la Chambre des Députés de l'exercice 2011.

L'exercice 2011 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 1.857.403,77 €.

Au 1er janvier 2012, les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 7.126.957,10 €.

La réserve se répartit comme suit:

- 3.200.312,06 € sont prévus pour les travaux de transformation de la Maison Wiltheim;
- 637.015,40 € constituent la réserve informatique;
- 470.031,33 € constituent les engagements à reporter;
- 2.819.598,31 € sont prévus pour le paiement de dépenses imprévues et constituent la réserve réelle de la Chambre des Députés.



Les dépenses de la Chambre des Députés sont réparties sur 6 sections, à savoir:

A) Députés	10.199.607,97 €
B) Institutions parlementaires	
internationales	608.739,74 €
C) Groupes politiques	2.432.179,00 €
D) Personnel	7.735.788,73 €

E) Administration 4.924.901,96 €

F) Compte rendu 1.060.997,58 €

Au 31 décembre 2011, les dépenses de la Chambre des Députés se sont chiffrées à 26.962.214,08 €, soit une augmentation de 1,09 % par rapport à l'exercice 2010.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux

principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Le rapport du Président-rapporteur concernant les comptes de l'exercice 2011 a été approuvé à l'unanimité des membres de la Commission des Comptes en date du 28 novembre 2012.

Commission des Pétitions

Une révision de la loi sur le Médiateur s'impose

Composition de la commission

Président: Camille Gira (déi gréng)

Vice-Présidents: Claudia Dall'Agnol (LSAP) / Marie-Josée Frank (CSV)

Membres: Christine Doerner, Félix Eischen, Ali Kaes (jusqu'au 29 janvier 2013), Martine Mergen (depuis le 30 janvier 2013), Tessa Scholtes (CSV) / Marc Angel, Fernand Diederich (LSAP) / André Bauler, Eugène Berger (DP) / Serge Urbany (déi Lénk)

Nombre de réunions: 9

Pétitions déposées au cours de la session parlementaire 2012-2013:

- pétition n° 321 concernant l'autorisation d'une installation de production d'asphalte à Schiffflange
- pétition n° 322 pour le renouvellement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette
- pétition n° 323 pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales
- pétition n° 324 concernant l'organisation du secteur des taxis

- pétition n° 325 pour une interdiction des colliers étranglants et à épines martyrisant les chiens

Le rapport annuel du Médiateur au centre des discussions

La Commission des Pétitions a préparé le rapport pour son débat d'orientation sur le premier rapport d'activité de la nouvelle Médiateure. La commission a ainsi eu un échange de vues avec la Médiateure afin de discuter sur les points saillants de son rapport annuel. Elle a par ailleurs examiné les 4 nouvelles recommandations de la Médiateure. La Commission des Pétitions soutient en particulier la recommandation n°49 relative à l'introduction d'un code de bonne conduite administrative. La Commission est d'avis qu'un code de bonne conduite administrative est opportun dans la mesure où il pose des règles générales pour toute administration et invite le Gouvernement à transposer cette recommandation.

En conclusion de ses travaux, la Commission des Pétitions estime qu'une évaluation ainsi qu'une révision de la loi du 22 août 2003 instituant un médiateur s'impose. Il y a lieu d'élargir le champ de compétence du Médiateur à tout organisme chargé de la gestion d'un service public indépendamment

de son statut juridique. Cette révision plus générale de la loi du 22 août 2003 se prête également à une évaluation de la dénomination de l'institution. La Commission des Pétitions estime qu'à la lumière de l'évaluation, et, le cas échéant, de l'adaptation des missions du Médiateur, il y a lieu de revoir la dénomination et de conférer à l'institution le nom qui correspond effectivement à ses attributions.

Parallèlement à ces travaux, la Commission des Pétitions a également procédé au suivi de toutes les pétitions qui lui ont été renvoyées. Elle a notamment pris acte d'un courrier des pétitionnaires de la pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach, une pétition qui date déjà de 2008. La commission a transmis les revendications des pétitionnaires - à savoir le respect des valeurs limites prescrites par des normes internationales afin de protéger tant les habitants que les appareils électroniques - au Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration qui est en charge du dossier.

La Commission des Pétitions a encore noté avec satisfaction que le Ministre des Affaires étrangères envisage de donner une suite favorable à la pétition n° 320 revendiquant la mise en place d'accords «vacances-travail»



avec l'Australie et le Canada ce qui permettrait d'accorder un visa aux ressortissants luxembourgeois qui souhaitent aller travailler dans ces pays.

La commission a encore demandé une prise de position au Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural au sujet des pétitions n° 321 et n° 325.

En ce qui concerne la pétition n° 322, la commission dispose désormais d'une prise de position de la Ministre de la Culture qui a été transmise pour avis aux pétitionnaires.

Quant à la pétition n° 323, la commission reste toujours en attente d'une réponse de la part du Ministre de la Santé.

La pétition n° 324 a été renvoyée à la Commission du Développement durable, qui est notamment en charge du projet de loi portant organisation du secteur des services de taxi.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat

Se doter de moyens de contrôle renforcés

Composition de la commission

Président: François Bausch (déi gréng)

Membres: Gilles Roth (à partir du 14 mai 2013), Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013) (CSV) / Lucien Lux (LSAP) / Claude Meisch (DP)

Nombre de réunions: 14

Le questionnaire du groupe politique DP sur les activités du réseau « Stay behind » luxembourgeois, l'évaluation de la menace, les présumées écoutes dans le cadre des attentats à l'explosif, les lettres anonymes adressées d'antan à Monsieur le Président de la Commission de Contrôle, l'enregistrement par l'ancien directeur du Service de Renseignement de l'Etat (SREL) d'une conversation entre lui et Monsieur le Premier Ministre et autres révélations parues dans la presse ainsi que l'examen d'un CD supposé comporter un enregistrement d'une discussion entre S.A.R. le Grand-Duc et Monsieur le Premier Ministre furent autant de points à l'ordre du jour de la Commission de Contrôle parlementaire du SRE. Ces événements et dysfonctionnements du passé, révélés durant l'année 2012, ont clairement fait ressentir la nécessité de renforcer da-

vantage la façon de contrôler de la commission qui a pris la décision de se doter à l'avenir de moyens indispensables en vue d'une exécution efficace des missions qui sont les siennes. En présence des faits prémentionnés, la Commission de Contrôle parlementaire a également pris la décision de proposer la création d'une commission d'enquête.

Tel que prévu par la loi la Commission de Contrôle a eu des explications relatives au budget du SREL et a pris connaissance des surveillances des communications ordonnées par le Premier Ministre à la demande du SREL tout en ayant eu des échanges de vues sur une adaptation de la procédure d'autorisation.

Par ailleurs, la Commission s'est enquis auprès du Premier Ministre de l'état des travaux de la mise à jour de la loi du 15 juin 2004 portant organisation du SREL et des articles 88-3 et 88-4 du Code d'instruction criminelle.

La Commission de Contrôle parlementaire du SREL a encore procédé à des échanges de vues portant sur la menace de l'espionnage et du contre-espionnage au Luxembourg.

Le volet du programme de surveillance dénommé « Prism » relevant de la National Security Agency (NSA) a également été abordé.



Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat

Rapport avec diverses recommandations

Mandat de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat

a) La résolution (initiale) du 4 décembre 2012

Au vu du développement et des rebondissements continus dans l'« affaire du SREL » depuis le mois de novembre 2012, les députés, réunis en séance plénière de la Chambre des Députés du 4 décembre 2012, ont voté à l'unanimité une résolution portant création d'une commission d'enquête en vue « d'examiner les méthodes opératoires du service de renseignement depuis sa création, d'en vérifier la légalité au vu de la législation en vigueur au moment où ses méthodes ont été appliquées, de faire rapport à la Chambre des Députés et d'en tirer les conséquences conformément à l'alinéa 2 de l'article 189 du Règlement de la Chambre des Députés, et ce dans les meilleurs délais. »

La commission d'enquête parlementaire est dénommée « Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat » (CESREL).

b) La résolution (complémentaire) du 31 janvier 2013

Les travaux et les devoirs d'instruction menés et ordonnés par la CESREL, de même que les informations et les déclarations des différents témoins auditionnés au cours du mois de janvier 2013 ont révélé la nécessité de procéder à une extension du champ d'action matériel de l'enquête tel que défini dans la résolution du 4 décembre 2012.

La Chambre des Députés, réunie en séance plénière le 31 janvier 2013, a adopté à l'unanimité une résolution déposée par M. le Pré-

sident de la commission d'enquête visant:

- « de compléter la mission initiale de la commission d'enquête instaurée le 4 décembre 2012 en l'élargissant aux missions, à l'organisation et au mode de fonctionnement du service de renseignement;
- d'incorporer dans la mission d'enquête de la commission la question du contrôle du dit service;
- d'intégrer les conclusions de la commission d'enquête sur les aspects supplémentaires de la mission dans le rapport à soumettre à la Chambre des Députés ».

c) Les travaux

Auditions de témoins

La commission d'enquête a procédé à une série d'auditions tant publiques qu'à huis clos de personnes entendues en leur qualité de témoin.

Dans le cadre des pistes réformatrices du Service de Renseignement de l'Etat, trois experts étrangers ont été entendus.

Les membres de la CESREL, eu égard au mandat élargi confié à la CESREL portant sur les missions, l'organisation et le mode de fonctionnement du SREL, ont procédé à une série d'échanges de vues afférents avec les responsables du SREL.

Mesures d'instruction prises

Dans le cadre de ses travaux, la CESREL a également procédé à des mesures d'instruction.

Ainsi, au sujet de la banque de données tenue sous forme de fiches individuelles sur support papier et microfilm par le SREL, la commission d'enquête a, dans un premier

temps, conformément aux articles 63 et 64 du Code d'instruction criminelle, procédé à un transport sur les lieux. L'objet de cette mesure d'instruction a été de faire toutes les constatations utiles en relation avec la banque de données tenue sous forme de fiches individuelles constituées depuis 1960.

La banque de données précitée a fait, en date du 23 janvier 2013, sur ordonnance de la CESREL, l'objet d'une mise sous scellé en application de l'article 33, paragraphe (4) du Code d'instruction criminelle.

La CESREL a par la suite proposé que tout citoyen ait la possibilité de s'enquérir sur l'existence ou non d'un dossier le concernant et d'en obtenir, le cas échéant, une copie. La procédure retenue a été d'adresser, soit directement, soit par le biais de la Commission de Contrôle parlementaire sur le SREL, respectivement par l'intermédiaire de la CESREL, une demande d'accès afférente à un organisme administratif indépendant préexistant, à savoir l'autorité de contrôle spécifique dénommée « Autorité de contrôle « Article 17 » ».

Cette dernière transmet la demande au SREL lequel effectue la recherche et s'il y a un dossier, transmet une copie à l'Autorité de contrôle « Article 17 ».

Les dossiers afférents ayant été mis sous scellé, et chaque fois qu'un ensemble de demandes d'accès ayant été satisfait, il a été convenu avec l'autorité de contrôle « Article 17 » que celle-ci envoie une liste reprenant les noms, prénoms et adresses des personnes ayant sollicité un droit d'accès au secrétariat de la commission d'enquête en vue d'une mainlevée partielle. Ainsi, en application de l'article 67, paragraphe (1) du Code d'instruction criminelle, la CESREL

Composition de la commission

Président: Alex Bodry (LSAP)

Vice-Présidents: Xavier Bettel (jusqu'au 8 avril 2013), Claude Meisch (depuis le 14 mai 2013) (DP), Paul-Henri Meyers (CSV)

Membres: Christine Doerner, Léon Gloden (depuis le 14 mai 2013), Gilles Roth, Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013), Lucien Weiler (CSV) / Ben Fayot, Lucien Lux (LSAP) / Lydie Polfer (depuis le 9 avril 2013) (DP) / François Bausch (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR) / Serge Urbany (déi Lénk)

Rapporteur: François Bausch (déi gréng)

Nombre de réunions: 48

ordonne la mainlevée partielle de tous objets, documents et papiers ainsi que de tous documents connexes composant la banque de données tenue sous forme de fiches individuelles, établies par le Service de Renseignement de l'Etat et relatives aux personnes physiques, morales et de fait nommément consignées sur la liste établie par l'autorité de contrôle « Article 17 ».

Pour le détail des travaux, il y a lieu de se reporter au rapport de la CESREL portant l'identifiant parlementaire 6565.

Rapport de la Commission d'enquête sur le Service de Renseignement de l'Etat

A l'issue de huit réunions consacrées aux travaux préparatoires relatifs au rapport, les membres de la CESREL ont, lors de leur réunion du 5 juillet 2013, adopté majoritairement le rapport présenté par le Rapporteur.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission du Règlement

Nouvelles dispositions à l'ordre du jour

Composition de la commission

Président: Gast Gibéryen (ADR)

Vice-Présidents: Sylvie Andrich-Duval (CSV), Alex Bodry (LSAP)

Membres: Christine Doerner, Léon Gloden, Marc Lies, Paul-Henri Meyers (CSV) / Ben Fayot, Roger Negri (LSAP) / Claude Meisch, Lydie Polfer (DP) / François Bausch (déi gréng)

Nombre de réunions: 7

Echange de vues

Au cours de la session 2012-2013, la Commission du Règlement a eu un échange de vues avec la Commission des mandats et des immunités du Parlement tchèque. Les travaux de cette commission portent notamment sur les questions ayant trait à l'immunité des parlementaires tchèques.

Propositions de modification du Règlement de la Chambre des Députés examinés et adoptés

Parmi les textes élaborés et adoptés par la commission, citons les suivants:

- **6429** - Chapitre 2 du Titre III «Des questions, des motions, des résolutions, des interpellations et des débats»

Cette nouvelle disposition a comme objectif de clarifier les dispositions relatives aux motions et résolutions. Le texte soumis par la Conférence des Présidents a restructuré les articles 85 à 87. La procédure de recevabilité a également été clarifiée en ce qui concerne les attributions respectives du Président et de la Conférence des Présidents. La principale innovation réside cependant dans l'article 86 (3) qui oblige la Chambre à faire figurer dorénavant les motions ou résolutions à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre endéans les trois mois du renvoi à la Chambre, au gouvernement ou à une commission.

- **6484** - Chapitre 7 «Des pétitions» du Titre V «Procédures et dispositions particulières»

La Commission des Pétitions a élaboré la présente proposition de modification de l'article 155 du Règlement. Cette commission propose d'encadrer les réponses à fournir par les ministres aux demandes de prises de positions, en ce sens que le ministre dispose d'un mois pour répondre, le Président pouvant accorder un délai supplémentaire d'un mois. Faute de réponse, le ministre doit fournir une prise de position orale au cours d'une réunion de la Commission des Pétitions.

La Commission du Règlement s'est interrogée sur les relations entre la Commission des Pétitions et la commission compétente quant au fond d'un dossier.

Le texte déposé au nom de la Commission des Pétitions a dès lors été restructuré et modifié afin de préserver le juste équilibre entre les compétences des différentes commissions et d'assurer le flux de l'information. La Commission des Pétitions devra dorénavant informer la commission compétente au fond de l'existence d'une pétition rentrant dans son domaine de compétence. Si la Commission des Pétitions demande une prise de position de la part d'un ministre, la commission compétente quant au fond devra en être informée.

- **6515** - Procédure applicable aux grands projets d'infrastructure

Dans le cadre des discussions sur le projet de loi 6011A (loi du 29 mai 2009 portant modification de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat), la Chambre a adopté une résolution le 13 mai 2009 demandant à ce que les procédures adoptées par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 20 avril 2009 en accord avec les ministres concernés soient incorporées dans le Règlement.

Etant donné que le seuil au-dessus duquel une loi doit autoriser un grand projet avait été porté de 7,5 à 40 millions d'euros, la Chambre avait demandé en contrepartie à être tenue au courant des projets dont le coût serait prévisiblement supérieur à

10 millions (point 1 de la procédure). Le montant de l'article 99 du Règlement doit donc être adapté.

Le point 5 de la procédure oblige le Ministre des Travaux publics à présenter tous les six mois à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire un bilan financier des grands projets. Cette disposition est intégrée dans le Règlement.

Le point 6 prévoit un nouvel examen par la Chambre en cas de changement important de programme. La commission s'est interrogée sur l'interprétation à donner au futur article 102(2) et plus précisément sur la portée exacte de la notion de «nouvel examen par la Chambre des Députés», notion qui figure telle quelle dans la résolution adoptée par la Chambre en 2009. Il est clair que dans le cas de figure visé, le montant autorisé n'a pas été dépassé, l'objet même du projet de loi ou son intitulé ont été respectés, alors qu'il y a eu un changement important dans le contenu du programme. La commission estime que ce nouvel examen implique le vote d'une motion.

Le point 7 indique qu'un dépassement de plus de 5% doit être autorisé par un projet de loi ad hoc, alors qu'un dépassement inférieur à 5% devra être autorisé dans le cadre de la loi sur le budget de l'Etat pour l'exercice suivant. Cette disposition est intégrée dans le Règlement.

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Les crises internationales et le Luxembourg comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité occupent les esprits

Composition de la commission

Président: Ben Fayot (LSAP)

Vice-Présidents: Norbert Hauptert (CSV), Lydie Polfer (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Immigration) (DP)

Membres: Nancy Arendt épouse Kemp, Fernand Boden (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Défense et Immigration), Christine Doerner (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Coopération, Immigration), Félix Eischen (pour le volet Défense), Marie-Josée Frank (pour le volet Coopération), Martine Mergen (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Défense et Immigration), Marcel Oberweis (pour le volet Coopération) (CSV) / Marc Angel, Claudia Dall'Agnol (pour le volet Défense), Lydia Mutsch (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Coopération et Immigration) (LSAP) / Eugène Berger (pour le volet Coopération depuis le 12 octobre 2012), Xavier Bettel (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Défense, Coopération jusqu'au 11 octobre 2012 et Immigration depuis le 12 octobre 2012), Fernand Etgen (pour le volet Défense), Paul Helminger (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Coopération, Immigration jusqu'au 18 octobre 2012) (DP) / Félix Braz (déi gréng) / Fernand Kartheiser (pour les volets Affaires étrangères et

européennes, Défense et Immigration) (ADR) / Jacques-Yves Henckes (pour le volet Coopération) (député indépendant)

Nombre de réunions: 53

Projets de loi examinés

- **6392** - accord de réadmission entre l'Union européenne et la Russie
- **6421** - organisation militaire
- **6439** - marchés publics de la défense et de la sécurité
- **6466** - accord de partenariat entre les Etats membres ACP et la Communauté européenne
- **6481** - accord de réadmission de personnes en séjour irrégulier avec le Monténégro
- **6482** - prévention de risques biotechnologiques
- **6504** - traité Benelux
- **6505** - Cour de Justice Benelux
- **6507** - droit d'asile et formes complémentaires de protection
- **6519** - échange et protection des informations classifiées
- **6548** - préoccupations du peuple irlandais concernant le traité de Lisbonne
- **6549** - accords de l'AGCS



Quelques sujets phares des différents volets entrant dans les compétences de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration au cours de la session 2012-2013 ont été l'attribution au Luxembourg d'un siège de membre non-permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les années 2013 et 2014, la crise en Syrie, la situation au Mali, la réforme de l'armée luxembourgeoise et le flux de demandeurs de protection internationale originaires des pays des Balkans de l'Ouest (Balkans occidentaux).

L'organisation des travaux au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les répercussions y afférentes sur l'administration gouvernementale ont été discutées au cours de plusieurs entrevues

avec le Ministre des Affaires étrangères. En outre, il fut convenu que le gouvernement informe régulièrement la commission sur le contenu des travaux par le biais de rapports écrits, de sorte que le Parlement puisse s'impliquer dans les meilleures conditions. La crise en Syrie et la position à défendre par le gouvernement luxembourgeois ont été abordées à plusieurs reprises en présence du Ministre. Une autre préoccupation constante de la commission fut l'évolution de la situation au Mali, pays cible de la coopération luxembourgeoise.

En matière de coopération au développement, des entrevues ont eu lieu avec des représentants de deux pays partenaires, à savoir le Ministre des Relations extérieures du Cap Vert et le Ministre d'Etat de la République du



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Niger. Les résultats de l'évaluation par les pairs (peer review) du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE ont été présentés en commission, les examinateurs grec et espagnol ayant notamment pu relever comme points positifs de la politique d'aide au développement luxembourgeoise le volume de l'aide (il se situe à près de 1% du RNB) ainsi que la concentration sur des pays cibles. La commission a par ailleurs reçu des représentants de divers organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations unies pour le Développement et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

En octobre 2012, l'ancien Médiateur Marc Fischbach a présenté son rapport sur l'armée luxembourgeoise. Ayant constaté des incohérences dans la structure de l'armée, l'auteur propose notamment de redéfinir le rôle de son Etat-major. Il suggère en outre une prolongation du service militaire (en y rajoutant une 4^e année), ce qui permettrait le recrutement de 33 soldats volontaires par session. Une proposition de réforme de l'école de l'armée, permettant aux volontaires d'acquérir un meilleur niveau scolaire à la fin de leur engagement afin d'être

mieux à même d'intégrer la vie active, a été présentée conjointement par le Ministre de la Défense et la Ministre de l'Education nationale.

L'augmentation importante de demandes d'asile de personnes en provenance des pays des Balkans de l'Ouest et les problèmes y liés - notamment les difficultés de traiter un nombre croissant de dossiers dans un temps raisonnable ou encore l'obligation de trouver des logements adéquats sur le territoire du Grand-Duché - ont amené le Ministre compétent à formuler, ensemble avec ses homologues allemand, français, néerlandais, belge et suédois, la demande d'une clause de suspension lors de la révision du règlement de l'Union européenne sur le régime de visas des pays des Balkans de l'Ouest.

Pour ce qui est de l'autorisation de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) et à des missions d'observation des élections dans le cadre d'organisations internationales, un rôle clé revient à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration. Conformément à la loi modifiée du 27 juillet 1992, la commission a

donné, au cours de la session 2012-2013, son autorisation aux participations suivantes:

- participation d'un membre de l'armée luxembourgeoise à la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (FIAS) sous l'égide des Nations Unies dans le cadre de sa formation de psychologue;
- participation de l'armée luxembourgeoise à la mission militaire de formation de l'Union européenne mise en place au Mali;
- prolongation de la participation du Luxembourg à la mission «Etat de Droit» menée par l'Union européenne au Kosovo;
- prolongation de la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie;
- prolongation de la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo;
- participation luxembourgeoise à une série de missions d'observation d'élections présidentielles et parlementaires en 2013 par l'OSCE.

A l'instar de tous les parlements nationaux de l'Union européenne, la Chambre des Députés a mis en place une procédure pour

examiner les documents transmis par les institutions européennes tout en associant les commissions sectorielles compétentes à ce travail. Cet examen peut comporter le contrôle du respect du principe de subsidiarité qui doit se faire endéans huit semaines à partir de la transmission du document et peut, le cas échéant, aboutir à la confection d'un avis motivés ou politique à l'adresse de la Commission européenne. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a examiné plus en détail les documents entrant dans ses compétences.

Des entrevues dans le cadre de visites parlementaires ont eu lieu avec le Vice-président du Parlement de la République d'Ouzbékistan, le Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, la Présidente de la Chambre des Représentants du Royaume des Pays-Bas, le Secrétaire d'Etat des Communautés portugaises, une délégation parlementaire de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, le Président de la Commission mixte des Affaires de l'Union européenne du Parlement d'Irlande, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec la Présidente du Parlement de la République de Lettonie.

Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

L'eau, source de toutes les attentions

Composition de la commission

Président: Ali Kaes (CSV)

Vice-Présidents: Jean-Pierre Klein (LSAP), Fernand Etgen (DP)

Membres: Emile Eicher (pour les volets Affaires intérieures et Grande Région), Pierre Mellina (depuis le 14 mai 2013), Gilles Roth (jusqu'au 13 mai 2013), Jean-Paul Schaaf, Robert Weber (pour le volet Police), Raymond Weydert (CSV) / Claudia Dall'Agnol (pour le volet Police), Claude Haagen (pour les volets Affaires intérieures et Grande Région), Ben Scheuer (LSAP) / Xavier Bettel (DP) / Camille Gira (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions: 15

Projets de loi examinés

- **6330** - identification des personnes physiques, registre national des personnes physiques, carte d'identité, registres communaux des personnes physiques

- **6379** - discipline dans l'armée, la police grand-ducale et l'inspection générale de la police
- **6453** - modification 1) de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail; 2) de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours
- **6479** - modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
- **6479A** - modification a) de certaines dispositions du Titre 4 - De la comptabilité communale de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et b) de l'article 33 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale
- **6511** - station d'épuration d'Esch / Schiffflange
- **6512** - autorisant le Gouvernement à participer au dépassement des financements de la 1^{ère} phase des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées générées par les communes du bassin supérieur de la Vallée de l'Attert, ainsi qu'au financement des phases 2 et 3

personnes physiques a pu être finalisé en réunions jointes avec la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative. La scission du projet de loi **6479 modifiant la loi communale modifiée du 13 décembre 1988** a permis de modifier certaines dispositions de cette loi relatives à la comptabilité communale et d'introduire dans l'immédiat dans le secteur communal de nouveaux instruments comptables, à savoir le nouveau plan budgétaire normalisé (PBN) et le plan pluriannuel de financement (PPF).

Pour le volet Police, la réforme de la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police a été présentée dans ses grandes lignes à la commission. Au cours d'une réunion jointe avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et

de l'Immigration, les travaux relatifs au **projet de loi 6379 sur la discipline dans l'armée, la police grand-ducale et l'inspection générale de la police** ont été poursuivis. Deux réunions furent de nouveau consacrées à l'évaluation de la vidéosurveillance en vue de sa prorogation sur base du règlement grand-ducal du 1^{er} août 2007.

Dans l'attente de la réforme en profondeur des services de secours, certaines mesures urgentes permettant d'assurer le bon fonctionnement de ces services, à savoir des mesures concernant l'élargissement du congé spécial aux activités managériales des responsables des services de secours, ont été prises par le biais du **projet de loi 6453**.

D'autres sujets abordés par la commission furent le rapport d'activité 2011-2012 de la Médiateure, ainsi que l'analyse des volets du budget concernant la commission.

Au cours de la session écoulée, l'eau, sous ses aspects les plus divers, a été au centre des préoccupations des membres de la commission et a fait l'objet d'un nombre conséquent de réunions lui dédié. Ont ainsi figuré à l'ordre du jour:

- le dépassement du financement des stations d'épuration d'Esch/Schiffflange et des communes du bassin supérieur de la Vallée de l'Attert;
- la rétention des eaux de pluie dans le cadre de la mise en œuvre de la loi mo-

difiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau;

- les règlements grand-ducaux relatifs à la protection des sources d'eaux potables à prendre en vertu de la même loi relative à l'eau;
- ainsi que la non-conformité aux obligations de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

En ce qui concerne les communes, le **projet de loi 6330 relative à l'identification des**





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Les OGM, les défis de l'agriculture biologique et les critères d'une gestion agricole durable continuent d'interpeller

Pour ce qui est des travaux législatifs proprement dits, la session parlementaire 2012-2013 s'est limitée à l'examen du projet de loi modifiant la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective. L'adoption en commission du projet de rapport a eu lieu le 7 mai 2013. Ces modifications législatives visaient avant tout à résoudre une série de problèmes pratiques ayant empêché le bon

déroulement des élections à la Chambre d'Agriculture.

Une réunion a été dédiée à l'examen du projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013 en ce qui concerne le volet du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Comme chaque année, le rapport annuel de la Médiateure a été examiné.

A l'occasion d'une visite sur le terrain lors des vendanges 2012, la commission s'est informée sur la mise en œuvre de la réforme du marché viticole dans l'Union européenne et les progrès réalisés dans la promotion du vin luxembourgeois.

Plusieurs réunions, parfois jointes avec d'autres commissions parlementaires, furent consacrées à des échanges de vues plus spécifiques. Ainsi, et à deux reprises, la problématique de la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) figurait à l'ordre du jour de la commission. Un projet de certification d'exploitations agricoles suivant des critères de gestion durable a été présenté à la commission, la nouvelle association des producteurs biologiques s'est présentée aux parlementaires et les défis de l'agriculture biologique ont été abordés. La problématique de la protection des sources d'eaux potables figura à l'ordre du jour d'une réunion jointe avec la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police, tandis que le projet de règlement grand-ducal modifiant, entre autres, le subventionnement de la production du biogaz a été examiné lors d'une réunion avec la Commission du Développement durable ainsi que celle de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire.

Avec la Chambre d'Agriculture, la commission parlementaire a fait le point sur les principaux défis à relever avec le secteur agricole au Luxembourg et les intérêts à défendre dans le contexte de la réforme de la politique agricole commune (PAC).

La commission a été informée à intervalles réguliers par le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural sur

Composition de la commission

Président: Roger Negri (LSAP)

Vice-Présidents: Lucien Clement (CSV), Fernand Etgen (DP)

Membres: Fernand Boden, Emile Eicher, Félix Eischen, Raymond Weydert (CSV) / Claude Haagen, Ben Scheuer (LSAP) / Carlo Wagner (DP) / Henri Kox (département) / Jean Colombera (député indépendant)

Nombre de réunions: 16

l'état d'avancement des négociations au niveau communautaire concernant la réforme de la PAC pour l'après-2013.

Une constante des travaux en commission a été l'examen de documents communautaires relevant de son domaine de compétences. A deux reprises, la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural fut ainsi amenée à intervenir auprès des instances européennes. Par la rédaction d'un avis motivé, elle s'est opposée à de nouvelles dispositions prévues dans le domaine des contrôles officiels destinés à assurer le respect de la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé des animaux et végétaux, dispositions jugées non conformes aux principes de subsidiarité et de proportionnalité. Moyennant avis politique, elle a également réclamé l'amendement d'une proposition de règlement communautaire réformant la gestion des dépenses relatives à des programmes de contrôle publics dans le domaine de la chaîne de production des denrées alimentaires allant à l'encontre des intérêts de ce secteur au Luxembourg.



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

45 millions d'euros pour promouvoir le tourisme au Luxembourg



Neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

L'enveloppe budgétaire du neuvième plan quinquennal s'élève à 45 millions d'euros.

Cette aide financière aux communes, aux syndicats de communes, aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux associations sans but lucratif œuvrant en faveur du tourisme pour l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale est allouée sous forme de subventions en capital ou en intérêts.

Le 9^e programme quinquennal permettra non seulement de soutenir la création et l'extension de projets infrastructurels mais aussi d'accompagner financièrement les plus importants d'entre eux sur le plan de la gestion, le but de cette mesure étant de professionnaliser davantage la gestion et la promotion des infrastructures touristiques les plus importantes du fait que le volontariat touche de plus en plus à ses limites.

Analyse de dossiers européens

La commission a analysé tous les dossiers européens lui renvoyés. Ainsi ont été analysés plusieurs communications et rapports

Composition de la commission

Président: Lucien Clement (CSV)

Vice-Présidents: Marc Angel (LSAP), André Bauler (DP)

Membres: Nancy Arendt épouse Kemp, Félix Eischen, Marie-Josée Frank, Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013), Raymond Weydert (à partir du 14 mai 2013) (CSV) / Jean-Pierre Klein, Ben Scheuer (LSAP) / Eugène Berger (DP) / Henri Kox (département) / Jacques-Yves Henckes (député indépendant)

Nombre de réunions: 4

Projet de loi examiné

- **6476** - autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

concernant les petites et moyennes entreprises tels que le plan d'action «Entrepreneuriat 2020» qui vise à raviver l'esprit d'entreprise en Europe ou encore l'idée d'adapter la réglementation de l'UE aux besoins des PME. La Commission des Classes moyennes et du Tourisme a en outre exami-

né la communication de la Commission européenne au sujet de la protection des entreprises contre les pratiques commerciales trompeuses en général et sur la révision de la directive 2006/114/CE en matière de publicité trompeuse et de publicité comparative en particulier.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Suivi financier très strict des grands projets d'infrastructure

Composition de la commission

Président: Anne Brasseur (DP)

Vice-Présidents: Diane Aehm (CSV), Roger Negri (LSAP)

Membres: Lucien Clement, Félix Eischen, Pierre Mellina (depuis le 14 mai 2013), Martine Mergen, Marc Spautz (du 26 février 2013 au 29 avril 2013), Robert Weber (jusqu'au 25 février 2013) (CSV) / Fernand Diederich, Lucien Lux (LSAP) / Fernand Etgen (DP) / Félix Braz (déjà grégé) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions: 23 (dont 6 réunions jointes avec la Commission des Finances et du Budget)

Projet de loi examiné

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen et à l'évacuation du **projet de loi 6440** portant règlement du compte général de l'exercice 2011. Elle a soumis son rapport relatif au compte général au vote de la Chambre des Députés avant celui de la loi budgétaire (exercice 2013).

La commission a examiné les rapports spéciaux de la Cour des comptes et entendu les organes contrôlés.

La Cour des comptes a présenté les nouveaux rapports spéciaux suivants à la commission:

- Rapport spécial sur les relations entre l'Etat et l'enseignement privé
- Rapport spécial sur les établissements publics - année 2013

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a présenté les bilans financiers des grands projets d'infrastructure (CFL inclus) aux membres de la commission. A cette occasion, le Ministre les a également informés de l'évolution des projets de construction de l'échangeur de Hellange (liaison avec la Sarre), de démolition du poste frontière de Zoufftgen et de l'aménagement du ban de Gasperich. Il leur a encore exposé l'évolution du projet télématique dans les transports publics.

Les membres de la commission ont organisé une entrevue avec le directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines au sujet de la politique d'acquisition et de cession de l'Etat. Ils ont participé à une réunion de présentation de l'avant-projet de loi autorisant le gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif.

La commission a en outre examiné les comptes 2011 de la Cour des comptes et de la Médiateure.

Par le biais d'échanges de courriers, la commission s'est enquis du suivi des recommandations formulées par la Cour des

comptes dans ses rapports spéciaux par les ministères concernés. Elle a examiné de nombreux transferts et décisions de passer-outre qui lui ont été communiqués en cours d'année.

Elle s'est déplacée à la Cour des comptes européenne pour y prendre connaissance du rapport annuel relatif à l'exercice 2011 de la Cour.

Sur invitation du Parlement de la République tchèque, cinq membres de la commission se sont déplacés à Prague pour participer à une entrevue avec le Vice-ministre des Finances du gouvernement tchèque, M. Jan Gregor, et pour avoir un échange de vues avec plusieurs membres de la Commission du contrôle budgétaire du Parlement tchèque.



Autres activités de la commission

Chaque trimestre, le Ministre des Finances a présenté l'évolution de la situation bud-

gétaire aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et de la Commission des Finances et du Budget.

Commission de la Culture

Avènement d'une nouvelle Bibliothèque nationale

Les membres de la Commission de la Culture ont consacré une réunion à l'examen du vote budgétaire de la Culture.

Une réunion jointe avec les membres de la Commission du Développement durable a eu pour objet la présentation du **projet de loi 6516 relative à la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg**.

Au cours de leur réunion du 7 mars 2013, les membres de la commission ont élaboré

une prise de position dans le cadre du débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2011-2012).

Visites et échanges de vues

Au cours de la session 2012-2013, la Commission de la Culture a effectué une visite du Casino Luxembourg, Forum d'art contemporain, afin de se faire présenter le concept «Atelier Luxembourg».

A plusieurs reprises, les membres de la commission se sont entretenus avec la Ministre de la Culture, notamment sur:

- les motifs de démission du directeur général et du directeur adjoint de la Philharmonie;
- l'orientation future des activités de l'Institut Pierre Werner;
- les motifs de l'absence d'une représentation officielle du Luxembourg au Salon du Livre de Francfort;

Composition de la commission

Président: Martine Mergen (CSV)

Vice-Présidents: Marc Angel (LSAP), Anne Brasseur (DP)

Membres: Marie-Josée Frank, Marc Lies, Marcel Oberweis, Serge Wilmes (CSV) / Fernand Diederich, Georges Engel (LSAP) / Lydie Polfer (DP) / Claude Adam (déjà grégé) / Fernand Kartheiser (ADR)

Nombre de réunions: 8

- et la situation des Archives nationales.

Examen de documents européens

Au cours de la session 2012-2013, la Commission de la Culture a examiné les trois documents européens suivants:

- COM (2012) 537: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS / Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne;
- COM (2013) 310: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL ET AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN / Quatrième rapport sur l'application de la directive 93/7/CEE du Conseil relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre
- COM (2013) 311: Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission du Développement durable

Nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

Composition de la commission

Président: Fernand Boden (CSV)

Vice-Présidents: Camille Gira (déi gréng),
Lydia Mutsch (LSAP)

Membres: Lucien Clement, Marie-Josée Frank (sauf pour le projet de loi 6124), Ali Kaes (depuis le 30 janvier 2013), Marcel Oberweis, Gilles Roth (pour le projet de loi 6124), Marc Spautz (jusqu'au 29 janvier 2013) (CSV) / Georges Engel (pour les volets Travaux publics, Transports et Aménagement du territoire), Roger Negri, Ben Scheuer (pour le volet Environnement) (LSAP) / Eugène Berger (pour les volets Environnement et Transports, pour le volet Aménagement du territoire depuis le 9 octobre 2012), Anne Brasseur (pour le volet Travaux publics), Fernand Etgen (pour les volets Travaux publics, Aménagement du territoire et Environnement), Paul Helminger (pour les volets Aménagement du territoire et Transports, jusqu'au 8 octobre 2012)

(DP) / François Bausch (pour le volet Transports), Camille Gira (pour les volets Environnement et Aménagement du territoire), Josée Lorsché (pour le volet Travaux publics) (déi gréng) / Serge Urbany (déi Lénk)

Nombre de réunions: 48

Projets de loi examinés

- 6124 - aménagement du territoire
- 6367 - lutte contre le bruit
- 6383 - circulation sur les voies publiques
- 6393 - équipements sous pression transportables
- 6399 - mise en circulation et conduite de véhicules (en cours d'examen)
- 6419 - application et sanction du règlement (CE) N° 66/2010, label écologique

- 6426 - modification de la loi sur les transports publics et de la loi sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics
- 6428 - système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- 6468 - réhabilitation du Pont Adolphe
- 6477 - modification de la loi sur la protection de la nature du 19 janvier 2004 (en cours d'examen)
- 6488 - construction d'un lycée à Clervaux
- 6493 - circulation sur les voies publiques (en cours d'examen)
- 6516 - construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg
- 6517 - circulation sur les voies publiques (en cours d'examen)
- 6530 - gestion du domaine public fluvial (en cours d'examen)
- 6532 - participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisés sur le territoire allemand entre Igel et Igel-West

- 6541 - émissions industrielles (en cours d'examen)
- 6547 - dérogation temporaire à la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- 6566 - échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière (en cours d'examen)
- 6569 - aménagement d'une plate-forme multimodale à Bettembourg/Dudelange
- 6572 - exportations et importations de produits chimiques dangereux (en cours d'examen)
- 6579 - perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes pour véhicules utilitaires lourds (en cours d'examen)

Outre le respect de ses obligations européennes et de la procédure législative relative à l'optimisation du suivi financier des grands projets d'investissement de l'Etat, la Commission du Développement durable a examiné de nombreux projets de loi au cours de la session 2012-2013. L'on peut notamment retenir:

- le vote de la loi sur l'aménagement du territoire. L'objectif de la loi est d'améliorer la mise en œuvre des plans directeurs et des plans d'occupation du sol dans un souci de simplification

administrative. En outre, la nouvelle loi précise les compétences du Ministre en charge de l'aménagement du territoire. Elle met en place des moyens législatifs appropriés afin de garantir l'exécution des options de planification retenues, un raccourcissement des délais, la simplification de la procédure de modification des plans directeurs et l'articulation des instruments de planification avec les dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le

développement urbain;

- plusieurs projets relevant du département des travaux publics ont également été votés. Parmi les plus importants, citons les autorisations données au Gouvernement de procéder à la réhabilitation du Pont Adolphe à Luxembourg, à la construction d'un lycée à Clervaux, à l'aménagement d'une plate-forme multimodale à Bettembourg/Dudelange, ainsi qu'à la construction d'une nouvelle Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg;

- en ce qui concerne le département des transports, la commission parlementaire a entamé une réforme du permis à points qui s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de sécurité routière impliquant un renforcement des mesures pour lutter efficacement contre l'insécurité routière;

- pour ce qui est du département de l'environnement, la commission a entamé ses travaux relatifs à une modification en profondeur de la loi sur la protection de la nature datant de 2004.

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Conjoncture économique, compétitivité et lutte contre la désindustrialisation rythment les débats

Composition de la commission

Président: Alex Bodry (LSAP)

Vice-Présidents: Félix Eischen (CSV) / Paul Helminger (jusqu'au 8 octobre 2012), Claude Meisch (depuis le 18 octobre 2012) (DP)

Membres: Diane Adehm, Emile Eicher, Marc Lies, Robert Weber (CSV) / Claudia Dall'Agnol (pour le volet Economie solidaire), Georges Engel, Claude Haagen (pour les volets Economie et Commerce extérieur) (LSAP) / André Bauler (depuis le 9 octobre 2012) (DP) / Henri Kox (déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (député indépendant)

Nombre de réunions: 22

Projet de loi examiné

- 6473 - modification de la loi du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets

Confrontée à la persistance d'une croissance insuffisante et l'augmentation du chômage, la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire s'est plus particulièrement soucieuse de l'amélioration de la compétitivité économique du Luxembourg. Une série d'échanges de vues a eu lieu, tant avec les représentants du Gouvernement qu'avec les organisations salariales et patronales, en vue de la préparation d'un débat public sur cette problématique. Ce débat de consultation a eu lieu le 16 mai 2013.

A intervalles réguliers, les membres de la commission ont, avec le Ministre en charge de l'économie, fait le point sur la conjoncture économique du pays. Ce fut également l'occasion d'évoquer des sujets plus spécifiques de politique économique tels que la stratégie de développement du secteur logistique, la lutte contre la désindustrialisation du pays ainsi que l'attraction de nouvelles activités au pays.

C'est dans ce contexte aussi que le Ministre a présenté aux députés les missions

du Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie au Luxembourg, Haut-Comité qui a entamé ses travaux en avril 2013.

L'examen du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de

l'Etat pour l'exercice 2013 - pour ce qui est des volets relevant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur - n'a pas donné lieu à des observations particulières de la part des membres de la commission. En revanche, ce ne fut plus le cas pour l'examen annuel du rapport d'activité de la





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Médiatrice qui a conduit la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire à rédiger une prise de position exprimant «ses plus grandes réserves face à toute revendication d'extension des compétences de l'institution de l'Ombudsman au secteur privé».

Plusieurs avis concernant des projets de règlements grand-ducaux ont également été rédigés. En effet, la commission est appelée à donner son avis sur des projets réglementaires relevant de son ressort qui, en vertu d'une disposition afférente dans leur base légale, sont à soumettre à l'assentiment de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

Dans le cadre du contrôle, exercé par les parlements nationaux, du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité suite aux initiatives législatives prises par la Commission européenne, la commission, dans son domaine de compétence, a continué d'exercer le rôle qui lui incombe. A deux reprises, elle s'est ainsi vue obligée d'inter-

venir auprès des instances européennes, en rédigeant:

- un avis politique au sujet du paquet législatif concernant la marque communautaire;
- respectivement un avis motivé constatant une violation du principe de subsidiarité de la proposition de directive concernant la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et la concession de licences multiterritoriales de droits portant sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur.

Pour ce qui est des initiatives législatives prises par l'Union européenne, il convient aussi de noter que la transposition en droit national de la directive sur l'efficacité énergétique a donné lieu à des discussions prolongées entre membres de la commission.

Fin janvier 2013, la commission s'est intéressée de plus près aux résultats générés par les missions économiques à l'étranger et plus particulièrement celles menées dans des ré-

gions dites sensibles. Il a été décidé de faire dorénavant plus régulièrement le point sur ces missions de prospection économique.

A l'occasion de réunions jointes avec d'autres commissions parlementaires également compétentes, les sujets suivants furent traités:

- les implications du système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre sur l'économie luxembourgeoise;
- la cession des parts de l'Etat luxembourgeois dans Cargolux à des investisseurs qataris;
- la position du Luxembourg dans les négociations communautaires concernant la proposition de directive sur les agro-carburants;
- le programme national de stabilité et de croissance (PSC) 2013 et le programme national de réforme (PNR) 2013;
- le rapport spécial de la Cour des Comptes européenne sur la régénération de friches industrielles et militaires;
- la réforme projetée des aides financières

pour la production d'énergie basée sur des ressources renouvelables.

A l'instar des années précédentes, l'état et les perspectives de l'industrie sidérurgique au Luxembourg occupaient les parlementaires, ceci plus précisément suite à un audit réalisé sur les sites de production d'Arcelor Mittal à Rodange et à Schifflange.

Côté législatif - et certains règlements grand-ducaux mis à part -, la commission a examiné trois projets de loi. Ainsi:

- le rapport concernant le **projet de loi 6473 modifiant la loi du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets** a pu être adopté le 13 juin 2013
- tandis que **les projets de loi 6478 (modifiant le Code de la consommation) et 6315 (réorganisant l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services: ILNAS)** ont été amendés et soumis au Conseil d'Etat pour avis.

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Assurer le suivi des réformes scolaires

Composition de la commission

Président: Ben Fayot (LSAP)

Vice-Présidents: Tessy Scholtes (CSV), André Bauler (DP)

Membres: Nancy Arendt épouse Kemp (pour le volet Sports), Fernand Boden (pour le volet Sports), Emile Eicher (pour les volets Education nationale et Formation professionnelle), Gilles Roth (pour les volets Education nationale et Formation professionnelle jusqu'au 13 mai 2013), Pierre Mellina (pour les volets Education nationale et Formation professionnelle à partir du 14 mai 2013), Serge Wilmes (CSV) / Claudia Dall'Agnol (pour le volet Sports), Fernand Diederich, Claude Haagen (pour les volets Education nationale et Formation professionnelle) (LSAP) / Claude Adam (pour les volets Education nationale et Formation professionnelle) (LSAP) / Josée Lorsché (pour le volet Sports) (déli gréng) / Fernand Kartheiser (ADR)

Nombre de réunions: 29

Projets de loi examinés

- **6284** - traitements de données à caractère personnel concernant les élèves
- **6390** - agents intervenant dans l'enseignement fondamental
- **6448** - passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire
- **6496** - Schengen-Lycée
- **6503** - création du «Centre de Gestion Informatique de l'Education», en fusionnant le Service informatique du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et le Centre de technologie de l'Education
- **6522** - création d'un lycée à Clervaux
- **6559** - autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif (en cours d'examen)
- **6573** - enseignement secondaire (en cours d'examen)



Les travaux de la commission ont été marqués essentiellement par le suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental et par la préparation de la réforme du lycée.

Adaptations législatives au niveau de l'enseignement fondamental

Au niveau de l'enseignement fondamental ont été évacués deux projets de loi, d'ampleur fort différente, qui visent soit à adapter la législation suite à la réforme de 2009, soit à compléter le processus de réforme.

Un premier projet a pour objet de préciser la procédure d'orientation vers l'enseignement postprimaire à l'issue du quatrième cycle de l'enseignement fondamental. Si en principe, la procédure d'orientation existante est maintenue, il convient d'y apporter les adaptations qui s'imposent suite à la mise en œuvre de la réforme de 2009 de l'enseignement fondamental.

Le second projet concerne le personnel intervenant dans l'enseignement fondamental. Il s'est avéré assez vite que la reprise par l'Etat du personnel des écoles fondamentales, géré administrativement par les communes jusqu'en 2009, constituait un défi qui allait nécessiter des adaptations. Le projet de loi permet ainsi aux fonctionnaires communaux en service dans les écoles fondamentales d'opter pour être repris par l'Etat. Le projet crée en outre, à l'instar de la réserve de suppléants existant d'ores et déjà en matière d'enseignement, une réserve de suppléants dans le domaine éducatif. Par ailleurs est créée une base légale pour l'intervention des instructeurs de natation dans l'enseignement fondamental.

Réforme du lycée

En ce qui concerne la réforme du lycée, la commission s'est vu présenter le projet de loi portant sur l'enseignement secondaire, tel qu'il a été introduit dans la procédure

législative après un vaste processus de consultation de tous les partenaires concernés. Suite à la présentation générale du projet, la commission a consacré plusieurs réunions à un examen approfondi des articles.

Suivi des activités d'évaluation, de monitoring et de recherche concernant l'enseignement luxembourgeois

Dans le contexte du suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental, la commission s'est vu présenter un premier bilan de cette réforme. La réalisation du bilan a été confiée à l'Université du Luxembourg et à M. Siggie Koenig, ancien administrateur général du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Dans le même ordre d'idées, la commission a examiné de plus près les résultats des épreuves standardisées réalisées au cours de l'année scolaire 2011-2012 auprès des élèves du cycle 3.1. de l'enseignement fondamental et des classes de 5e et de 9e de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Les épreuves standardisées font partie intégrante de l'évaluation du système scolaire luxembourgeois en ce qui concerne la qualité de l'enseignement dispensé et les compétences acquises par les élèves.

La commission a procédé par ailleurs à un échange de vues avec le doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, au sujet des lignes directrices de la recherche relative à l'enseignement luxembourgeois.

Autres travaux

Outre l'instruction des projets de loi repris ci-avant, la commission a organisé des échanges de vues avec différents acteurs. Elle s'est particulièrement intéressée au sujet de l'éducation aux médias dans le cadre d'une entrevue avec des représentants du Conseil de presse et d'une rencontre avec des représentants de BEE SECURE, initiative regroupant différents acteurs en vue d'une sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La commission s'est aussi vu présenter un certain nombre d'études et d'initiatives telles que la Stratégie nationale d'éducation au développement durable ou le Livre blanc sur la stratégie nationale en matière de Lifelong Learning. Elle s'est en outre penchée sur la question de l'introduction d'un cours unique d'éducation aux valeurs.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

L'aide financière pour études supérieures tourne au casse-tête



Composition de la commission

Président: Marcel Oberweis (CSV)

*Vice-Présidents: Ben Fayot (LSAP),
Eugène Berger (DP)*

Membres: Diane Adehm, Christine Doerner, Norbert Hauptert, Serge Wilmes (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Claude Haagen (LSAP) / Anne Brasseur (DP) / Claude Adam (député gréng) / Jean Colomera (député indépendant)

Nombre de réunions: 40

Projets de loi examinés

- **6160** - services postaux
- **6283** - modification de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg
- **6371** - modification de la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur
- **6420** - modification de la loi du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public
- **6487** - création de l'établissement public «Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel»
- **6527** - organisation des centres de recherche publics
- **6534** - approbation de l'accord de coproduction audiovisuelle entre le Luxembourg et la Suisse et de l'accord de coproduction audiovisuelle entre le Luxembourg et l'Irlande
- **6535** - Fonds national de soutien à la production audiovisuelle
- **6585** - modification de la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures

Enseignement supérieur et Recherche: réforme de la législation relative à l'Université du Luxembourg et à la recherche publique

La commission a continué l'instruction d'un ensemble de projets de loi qui visent à réformer la législation relative à l'Université du Luxembourg et à la recherche publique. Il s'agit

- du projet de loi modifiant la loi de 2003 portant création de l'Université du Luxembourg
- du projet de loi modifiant la loi de 1999 portant création du Fonds National de la Recherche (FNR)
- et du projet de loi ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics.

Outre le travail législatif proprement dit, qui a impliqué notamment l'adoption de nouveaux amendements concernant le projet de loi relatif à l'Université et l'introduction d'une première série d'amendements pour ce qui est du projet concernant le FNR, la commission a procédé à des échanges de vues avec des représentants du Comité 4C&U (regroupant les quatre centres de recherche publics et l'Université) et de l'Association des Professeurs de l'Université du Luxembourg.

Dans ce même contexte, la commission s'est vu présenter la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg tout en se penchant sur la troisième vague d'évaluations réalisées en 2012 auprès d'unités ou de départements choisis des centres de recherche publics.

Modification de la loi relative à l'aide financière de l'Etat pour études supérieures

Suite à l'arrêt du 20 juin 2013 de la Cour de justice de l'Union européenne concluant que la législation luxembourgeoise en matière d'aide financière de l'Etat pour études

supérieures est contraire au principe de la libre circulation des travailleurs, il s'est avéré inéluctable d'adapter en conséquence la loi afférente de 2000. Le champ des bénéficiaires est ainsi étendu à l'étudiant ne résidant pas au Grand-Duché de Luxembourg, à condition qu'il soit enfant d'un travailleur, salarié ou non salarié, ressortissant luxembourgeois ou ressortissant de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse, travaillant au Luxembourg. Ce travailleur, parent de l'étudiant visé, doit avoir été employé ou avoir exercé son activité au Luxembourg pendant une durée ininterrompue d'au moins cinq ans au moment de la demande de l'aide financière pour études supérieures par l'étudiant. L'emploi au Luxembourg doit être au moins égal à la moitié de la durée normale de travail applicable dans l'entreprise en vertu de la loi ou de la convention collective de travail, le cas échéant, en vigueur. La loi modificative comporte par ailleurs une disposition «anti-cumul». Les demandeurs d'allocations sont ainsi tenus de fournir une preuve indiquant le montant des aides financières auxquelles ils peuvent avoir droit de la part des autorités de leur Etat de résidence.

Média, Communications et Espace: libéralisation du marché postal

La commission a consacré de nombreuses réunions à l'examen du projet de loi sur les services postaux lequel transpose la directive concernant l'achèvement du marché intérieur des services postaux de l'Union européenne. Avec ce projet de loi, les services réservés sont abandonnés au nom d'une ouverture totale du marché postal. L'obligation de service universel est imposée à l'Entreprise des Postes et Télécommunications (EPT) jusqu'en 2020. Après cette échéance, les opérateurs alternatifs ont la possibilité de briguer le statut de prestataire du service universel par une procédure

transparente, proportionnée et non discriminatoire.

La neutralité d'Internet au centre des discussions

La commission a finalisé un rapport au sujet de l'opportunité d'inscrire le principe de la neutralité d'Internet dans la législation luxembourgeoise. Après avoir entendu M. Markus Beckedahl, expert au sein de l'Untersuchungskommission Internet und digitale Gesellschaft au Bundestag au cours de la session précédente, elle a invité Mme Nadia Kutscher, professeur en travail social à la Katholische Hochschule Nordrhein-Westfalen, à présenter un exposé au sujet de l'exclusion sociale sur Internet. La commission a en outre discuté sur la neutralité d'Internet avec les acteurs du terrain dont des représentants de l'EPT, de LU-CIX, de la Fédération des opérateurs alternatifs au Luxembourg (OPAL), d'ICT Luxembourg et de l'Association des Antennes collectives.

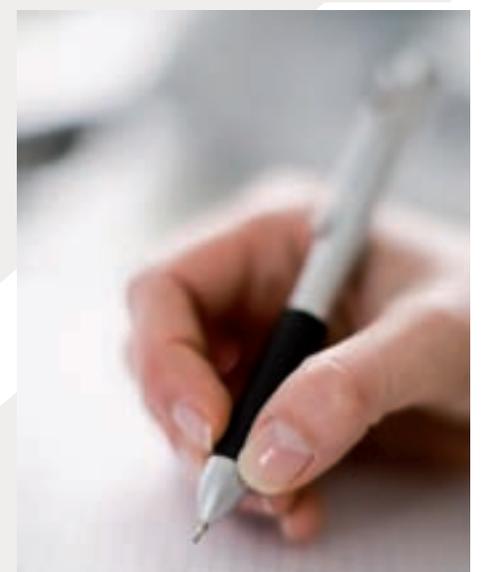
Suivi de l'évolution en matière de politique spatiale du Gouvernement

La commission a suivi de près la politique spatiale gouvernementale. Elle s'est vu présenter dans ce contexte un rapport d'évaluation élaboré par la société Euroconsult au sujet de la politique menée par le Gouvernement en matière de sciences et technologies spatiales. Alors que le Luxembourg assure la co-présidence de l'Agence spatiale européenne (ESA), la commission s'est en outre vu informer par le Ministre sur les évolutions dans ce dossier.

Une nouvelle autorité de régulation du secteur de l'audiovisuel

La commission a finalisé la réorganisation de la surveillance des services de médias en modifiant la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques et en créant l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovi-

suel (ALIA). Cet établissement public remplace les anciens organes de régulation, à savoir le Conseil national des programmes (CNP) et la Commission indépendante de radiodiffusion (CIR), et dispose désormais d'un pouvoir de sanction propre afin d'assurer ses missions de surveillance. A l'écoute des acteurs concernés, la commission a discuté cette réforme avec des représentants du CNP. L'avis de la CIR a en outre été examiné de manière approfondie dans le cadre des travaux parlementaires.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances

Travaux ciblés sur l'enfance

Au cours de la session 2012-2013, la commission s'est penchée principalement sur des projets de loi réglant, au sens large, le domaine de l'accueil des enfants. Ainsi, elle a finalisé le **projet de loi 6328 sur l'accueil de jeunes au pair** qui redonne une base légale à celui-ci, et a entamé l'examen du **projet de loi 6409 apportant des modifications à la loi du 30 novembre 2007 sur l'activité d'assistance parentale**. Dans le même contexte de l'encadrement des enfants et d'une meilleure conciliation des vies professionnelle et familiale se situe le **projet de loi 6467 concernant le congé parental**, qui attribue notamment aux salariés du secteur privé, aux agents de l'État et à ceux du secteur communal le droit de demander à l'employeur l'aménagement de l'horaire et/ou du rythme de travail pendant une durée déterminée.

Pour ce qui est du **projet de loi 6410 modifiant la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse**, les députés de la commission se sont vu présenter le texte, l'avis du Conseil d'État et des propositions d'amendements gouvernementaux.

Examen de textes législatifs mis à part, d'autres sujets en relation avec l'accueil et l'encadrement des enfants furent traités en réunion jointe avec la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Citons à ce propos la mise en œuvre du plan d'encadrement périscolaire et la présentation d'une étude de l'Université du Luxembourg sur les maisons relais pour enfants, réalisée entre 2009 et 2012.

Dans le contexte des mesures de qualité prévues par le Ministère de la Famille dans le domaine de l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes, une réunion fut consacrée à la présentation orale du cadre de référence de l'éducation non-formelle énonçant les objectifs et principes pédagogiques pour les structures d'accueil des enfants et les maisons des jeunes. La présentation du rapport 2012 de l'«Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand» (ORK) a donné lieu à une autre réunion.

Composition de la commission

Président: Jean-Paul Schaaf (CSV)

Vice-Présidents: Claudia Dall'Agnol (LSAP), Claude Meisch (DP)

Membres: Sylvie Andrich-Duval, Nancy Arendt épouse Kemp, Paul-Henri Meyers, Tessy Scholtes (CSV) / Marc Angel (pour le volet Égalité des chances), Georges Engel (pour les volets Famille et Jeunesse), Roland Schreiner (depuis le 22 novembre 2012), Vera Spautz (jusqu'au 21 novembre 2012) (LSAP) / Eugène Berger (DP) / Josée Lorsché (pour les volets Famille et Jeunesse), Viviane Loschetter (pour

le volet Égalité des chances) (déi gréng) / Fernand Kartheiser (pour le volet Égalité des chances) (ADR) / Jean Colombero (pour les volets Famille et Jeunesse) (député indépendant)

Nombre de réunions: 24

Projets de loi examinés

- 6021 - surendettement
- 6181 - violence domestique
- 6328 - accueil de jeunes au pair
- 6409 - modification de la loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale

vembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale

- 6410 - modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse
- 6467 - congé parental
- 6502 - modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés - Centres, foyers et services pour personnes âgées, - Centres de gériatrie

Par ailleurs, la commission a achevé ses travaux relatifs au **projet de loi 6021 sur le surendettement** et au **projet de loi 6181 sur la violence domestique**.

Parmi les sujets variés ayant figuré à l'agenda de la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des Chances, il y a lieu de relever la mise en œuvre de la **loi du 28 juillet 2011 transposant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées**. Dans ce cadre, la commission a pris soin d'éclaircir ses intentions et points de vue suite à une lettre ouverte émanant de l'association «Nemme Mat Eis!».

Un avis au sujet du **projet de règlement grand-ducal 6537 portant modification du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées** fut également élaboré.

Les membres de la commission ont aussi assisté aux présentations:

- de la stratégie nationale sur le sans-abrisme,
- à la présentation du rapport d'activité 2011-2012 de la Médiatrice,



- ainsi qu'à la présentation du plan d'action démente (réunion jointe avec la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale).

Pour ce qui est du volet «Égalité des chances», c'est avant tout la préparation du débat d'orientation sur une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de conseils d'administration d'établissements publics et des institutions du monde économique, culturel, social et spor-

tif qui a retenu l'attention des membres de la commission.

Tout au long de la session, des échanges de vues furent organisés avec des invités externes, dont notamment Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Commission des Finances et du Budget

«AIFM» et «Family Office» pour requinquer la place financière

Composition de la commission

Président: Michel Wolter (CSV)

Vice-Présidents: Claude Meisch (DP), Roger Negri (LSAP)

Membres: Fernand Boden, Norbert Hauptert, Gilles Roth, Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013), Marc Lies (depuis le 14 mai 2013) (CSV) / Alex Bodry, Lucien Lux (LSAP) / Fernand Etgen (DP) / François Bausch (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions: 24

Projets de loi examinés

- 6445 - révision des quotes-parts des pays membres du FMI
- 6497 - modifications de différentes lois fiscales
- 6366 - statut légal de l'activité de Family Office
- 6397 - autorités européennes de surveillance
- 6424 - assurance responsabilité civile auto

- 6449 - approbation du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG)
- 6455 - coopération administrative dans le domaine fiscal
- 6470 - lieu des prestations de services et règles de facturation TVA
- 6327 - titres dématérialisés
- 6501 - conventions fiscales et échange de renseignements sur demande
- 6506 - protocole relatif aux immunités

de la Banque des Règlements internationaux (BRI)

- 6523 - modification de dispositions relatives aux banques d'émission de lettres de gage
- 6513 - encadrement de la vente à découvert d'instruments financiers
- 6471 - gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM)
- 6398 - secteur des assurances

Budget 2013

Les travaux de la Commission des Finances et du Budget sont traditionnellement rythmés par le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État. Au total, la commission a consacré 11 réunions à l'examen du budget (dont deux ont eu lieu dans le cadre de la session ordinaire

2011-2012). L'examen du projet de budget a débuté le 2 octobre 2012 et s'est terminé par l'adoption du rapport de la commission le 6 décembre 2012.

Principaux projets de loi traités

Deux réunions ont été consacrées à l'examen du **projet de loi 6497** complétant les

mesures prises par le Gouvernement pendant l'année 2012 pour réduire le déficit budgétaire. Les modifications proposées conduisent à des recettes supplémentaires de l'État de près de 400 millions d'euros et complètent celles prises en matière de taxation indirecte des produits tabac et diesel figurant dans des règlements.

La commission a examiné, au cours de deux réunions, le **projet de loi 6366** visant à donner à l'activité de Family Office un statut légal en définissant les activités de Family Office qui doivent faire l'objet d'une réglementation spécialisée, c'est-à-dire des activités nécessairement en relation avec des actifs financiers ou en relation avec des professionnels du secteur financier.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le **projet de loi 6327**, analysé au cours de trois réunions, a pour objet de moderniser le droit luxembourgeois des titres en introduisant la faculté généralisée pour les sociétés de capitaux luxembourgeoises d'émettre des titres de capital sous forme dématérialisée et pour tout autre émetteur d'émettre des titres de créances dématérialisés régis par le droit luxembourgeois.

La commission a consacré deux réunions au **projet de loi 6449** ratifiant le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire. Le TSCG vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect de règles spécifiques.

Trois réunions ont concerné le **projet de loi 6523** dont le premier volet apporte des modifications au régime de la liquidation, alors que le second volet introduit un nouveau type de lettres de gage, les lettres de gage mutuelles.

La commission a consacré six réunions au **projet de loi 6471** transposant la directive AIFM (directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), projet très attendu par les acteurs du secteur financier. La directive pose un ensemble de règles portant sur les conditions d'agrément des gestionnaires, les exigences organisationnelles, les exigences de fonds propres, les exigences en matière de gestion de liquidité et de risques, de délégation, de divulgation d'informations et de limitation de l'effet de levier. Elle contient par ailleurs des dispositions applicables aux dépositaires de fonds d'investissement alternatifs en précisant leur rôle et leurs responsabilités et introduit également des règles visant à assurer une évaluation appropriée et indépendante des actifs des fonds

d'investissement alternatifs. En contrepartie, les gestionnaires se voient offrir de nouvelles opportunités à travers un passeport européen qui leur permet de prêter leurs services de gestion et de distribuer leurs fonds auprès d'investisseurs professionnels dans tous les Etats membres de l'UE. La directive introduit encore des règles spécifiques applicables aux gestionnaires et aux fonds d'investissement alternatifs établis en dehors de l'Union européenne.

Le **projet de loi 6398** a fait l'objet de trois réunions de la commission. Il modifie la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances pour la restructurer en vue d'une meilleure lisibilité et d'une cohérence juridique renforcée. Il anticipe également l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II par la création de «professionnels du secteur de l'assurance», à l'image des professionnels du secteur financier.

Au total, la Commission des Finances et du Budget a examiné 16 projets de loi, parmi lesquels figuraient 5 projets de loi transposant ou portant complément de transposition d'une norme européenne en droit national (**projets de loi 6397, 6455, 6470, 6513, 6471** - voir ci-avant).

Examen de documents européens

La Commission des Finances et du Budget a consacré une réunion à l'examen de trois documents européens.

Visites et échanges de vues

Au cours de la session parlementaire 2012-2013, la commission a procédé à de nombreux échanges de vues, parmi lesquels on peut citer:

- une entrevue avec le directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Do-



maines au sujet de la politique d'acquisition et de cession de l'Etat;

- trois entrevues au sujet du dossier CARGOLUX;
- une entrevue avec M. Michel Barnier, membre de la Commission européenne en charge du marché intérieur et des services;
- une entrevue avec le Ministre de l'Economie et le Ministre des Finances pour la présentation du programme national de stabilité et de croissance (PSC) et du programme national de réforme (PNR);
- deux entrevues avec le Ministre des Finances, l'une au sujet de l'adaptation des procédures de la Chambre des Députés à la procédure du semestre européen et l'autre concernant la présentation des recommandations de la Commission euro-

péenne sur base de l'analyse des PSC et PNR luxembourgeois;

- une entrevue avec le directeur général de la Banque centrale du Luxembourg.

L'évolution de la situation budgétaire

La Commission des Finances et du Budget et la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ont continué à convoquer les réunions jointes, instaurées en 2009 dans le contexte de la crise économique et financière, afin de faire le point sur l'évolution de la situation budgétaire, ceci en présence du Ministre des Finances et des directeurs des administrations fiscales. Ces réunions se tiennent trimestriellement.

Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Le «paquet réforme» de la Fonction publique et la carte d'identité électronique au centre des travaux

Un nouveau registre national des personnes physiques

La commission a évacué le projet de loi 6330 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques. Le projet de loi introduit notamment la carte d'identité électronique, attribue un nouveau numéro matricule de 13 positions aux personnes physiques et met en place le registre national ainsi que les registres communaux des personnes physiques.

Examen du «paquet réforme» de la Fonction publique

La commission a entamé l'examen des 9 projets de loi qui constituent le «paquet réforme» de la Fonction publique. Elle a ainsi analysé les dispositions introduisant une gestion par objectifs, un système d'appréciation des compétences professionnelles et personnelles ainsi qu'une procédure dite d'insuffisance professionnelle. Le paquet réforme tient compte du processus de Bologne en introduisant la nouvelle carrière supérieure du Bachelor. Dans le contexte du «life long learning», il est introduit un congé linguistique ainsi que la possibilité d'une dispense de service pour le fonctionnaire qui souhaite s'inscrire à des études menant à un

diplôme de niveau supérieur.

La réforme introduit encore un médiateur au sein de la Fonction publique. Par ailleurs, la révocation des agents nommés à une fonction dirigeante est réglée. La réforme porte également une attention particulière aux règles déontologiques dans la Fonction publique.

La matière des pensions dans la Fonction publique est réglée par les **projets de loi 6460** et **6461**. Le **projet de loi 6461** a pour objet la création d'un régime de pension transitoire commun pour les trois organismes de pension qui sont l'Administration du personnel de l'Etat, la Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés communaux et la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois. L'introduction d'un système permettant une sortie progressive de la vie active en cumulant travail à temps partiel avec une pension partielle est une des modifications majeures apportées à la législation sur les pensions.

Le droit de grève dans les services de l'Etat et dans les établissements publics est revu dans le cadre du **projet de loi 6457**.

La commission a finalement examiné la budgétisation des mesures de réforme. Il y a, d'un côté, les mesures générales valables pour toutes les carrières, à savoir l'abaissement des indemnités de stage et la sup-

pression de la majoration d'indice, et, d'un autre côté, l'incidence budgétaire due au reclassement de certaines carrières. Les coûts engendrés par ce reclassement sont

largement compensés par les économies réalisées grâce à la réforme du stage et la suppression de la majoration d'indice.

Composition de la commission

Président: Norbert Hauptert (CSV)

Vice-Présidents: Fernand Diederich (LSAP), Fernand Etgen (DP)

Membres: Fernand Boden, Félix Eischen, Léon Gloden, Paul-Henri Meyers (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Jean-Pierre Klein (LSAP) / André Bauler (DP) / Claude Adam (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions: 13

Projets de loi examinés

- **6330** - identification des personnes physiques
- **6457** - modification du statut général des fonctionnaires de l'Etat
- **6458** - transposition de l'accord salarial du 15 juillet 2011 dans la Fonction publique
- **6459** - régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat

- **6460** - modification du régime de pension spécial pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois
- **6461** - régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois
- **6462** - accès du fonctionnaire à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de l'Etat à un groupe d'indemnité supérieur au sien
- **6463** - changement d'administration des fonctionnaires
- **6464** - organisation de l'Administration gouvernementale
- **6465** - régime et indemnités des employés de l'Etat



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Poursuite des travaux de modernisation de la Constitution

Composition de la commission

Président: Paul-Henri Meyers (CSV)

Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP), Anne Brasseur (DP)

Membres: Diane Aehm (à partir du 26 février 2013), Christine Doerner, Léon Gloden, Lucien Weiler (jusqu'au 25 février 2013), Raymond Weydert (CSV) / Ben Fayot, Jean-Pierre Klein (LSAP) / Lydie Polfer (DP) / Félix Braz (déi gréng) / Serge Urbany (déi Lénk)

Nombre de réunions: 45

Au cours de la session parlementaire 2012-2013, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a consacré la majeure partie de ses réunions à l'instruction de la **proposition de révision 6030 portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution**. Depuis le début de la nouvelle session parlementaire jusqu'à la fin du mois de janvier 2013, elle a procédé à l'examen de l'avis afférent du Conseil d'Etat émis le 6 juin 2012. Par la suite, elle a continué ses travaux sur base d'un texte coordonné établi par le secrétariat de la commission. Parmi les points ayant suscité d'abondantes discussions, l'on peut citer, entre autres, les symboles de l'Etat, notamment le régime linguistique, une série d'articles du chapitre relatif au Grand-Duc ainsi que les articles ayant trait aux cultes. La formulation des articles tenus en suspens dans le chapitre ayant trait au Grand-Duc a été définitivement retenue suite à l'examen de la note du Maréchal de la Cour sur le fonctionnement de la Cour grand-ducale, établie à la demande de la commission. Afin de permettre à celle-ci d'arrêter les nouveaux textes constitutionnels ayant trait au Conseil national de la Justice et à la Cour suprême, le ministre de la Justice sortant a procédé au cours de la réunion du 27 février 2013 à la présen-

tation de l'avant-projet de loi portant organisation du Conseil national de la Justice ainsi que de l'avant-projet de loi portant organisation de la Cour suprême.

Deux entrevues ont eu lieu avec le groupe d'experts en charge d'élaborer un rapport relatif aux relations entre l'Etat et les communautés religieuses voire philosophiques au Luxembourg. La première a porté sur la présentation et la discussion dudit rapport, tandis que la seconde a eu pour objet l'examen des articles 21, 22, 106 et 119 de la Constitution actuelle (articles ayant trait aux cultes) à la lumière de ce rapport.

Les membres de la commission ont également eu un échange de vues avec la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH), le Centre pour l'égalité de traitement (CET) et l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK) sur leur rattachement juridique éventuel à la Chambre des Députés.

L'examen d'un avant-projet d'un Code de conduite pour les membres de la Chambre des Députés, ainsi que le projet de Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle d'Evaluation sur le Luxembourg, adopté par le Groupe Anti-Corruption du Conseil de l'Europe (GRECO) lors de sa 60e réunion plénière, ont également figuré à l'ordre du jour de quelques réunions.

Enfin, dans sa réunion du 18 juillet 2013, la commission a discuté des avis du Conseil d'Etat émis le même jour et ayant trait, d'une part, au projet de loi 6571 portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 et, d'autre part, à la dissolution de la Chambre des Députés avec effet différé (avis demandé par le Gouvernement). Contrairement à l'avis du Conseil d'Etat relatif à la dissolution différée de la Chambre des Députés, qui conclut qu'«un arrêté grand-ducal dissolvant avec effet différé la Chambre des Députés ne serait pas compatible avec l'esprit de la Constitution, ni avec la coutume constitutionnelle qui s'est forgée à travers l'histoire», les groupes et sensibilités politiques

- alors réunis au sein de la commission - se sont prononcés en faveur d'une dissolution différée suivie d'élections anticipées fixées au 20 octobre 2013. Ils ont estimé qu'une dissolution de la Chambre des Députés avec

effet immédiat provoquerait un déséquilibre institutionnel inacceptable, vu que le Gouvernement resterait en fonction sans le contre-pouvoir législatif.



Commission juridique

La réforme du cadre légal de l'avortement acquise

Composition de la commission

Président: Gilles Roth (CSV)

Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP) / Xavier Bettel (DP)

Membres: Christine Doerner, Léon Gloden, Paul-Henri Meyers, Lucien Weiler (CSV) / Marc Angel, Jean-Pierre Klein (LSAP) / Lydie Polfer (DP) / Félix Braz (déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (député indépendant)

Nombre de réunions: 45

Projets de loi examinés

- 5974 - sociétés commerciales
- 6103 - modification des articles 351, 353 et 353-1 du Code pénal
- 6172A - réforme du mariage
- 6376 - réforme de la Commission des

normes comptables et modification de diverses dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés

- 6381 - réforme de l'exécution des peines
- 6382 - réforme de l'administration pénitentiaire
- 6388 - approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme
- 6408 - lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants
- 6415 - vente de substances médicamenteuses et lutte contre la toxicomanie
- 6418 - réforme du casier judiciaire
- 6437 - lutte contre le retard de paiement

- 6441 - statut de Rome de la Cour pénale internationale
- 6444A - incrimination de l'abus de faiblesse
- 6444B - organisation judiciaire
- 6446 - organisation judiciaire
- 6485 - modification de l'article 567 du Code de commerce
- 6514 - cybercriminalité
- 6550 - profession d'avocat

Parmi les modifications législatives importantes intervenues durant la session parlementaire 2012-2013, il y a lieu de citer:

- la réforme du cadre légal de l'avortement

La Commission juridique a consacré huit réunions, dont deux ont eu lieu dans le cadre de la session ordinaire 2012-2013, à l'examen du projet de loi 6103. Ce projet de loi a pour objet de modifier les dispositions pénales relatives à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), à savoir les articles 351, 353 et 353-1 du Code pénal.

Ce faisant, il met en œuvre le programme gouvernemental de 2009 qui prévoit une révision de la loi du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse. C'est cette loi qui a donné aux articles 351, 353 et 353-1 du Code pénal leur teneur actuelle.

a) la reconnaissance de l'autodétermination de la femme



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

La première modification essentielle consiste en la reconnaissance de l'autodétermination de la femme. Il appartient à la femme enceinte, et non plus au médecin, d'apprécier la situation de détresse dans laquelle elle se trouve.

b) l'abandon de l'énumération des indications d'existence d'une situation de détresse

Cette modification est le prolongement de la reconnaissance de l'autodétermination de la femme enceinte. Dans la mesure où il appartient à celle-ci d'apprécier et d'évaluer la situation de détresse dans laquelle elle se trouve, il n'y a plus lieu d'énumérer les différentes situations qui permettent le recours à l'IVG.

c) l'introduction d'une consultation préalable obligatoire

La nouveauté du présent projet de loi consiste en l'introduction d'une consultation préalable obligatoire. En effet, la femme enceinte doit préalablement à l'interruption volontaire de grossesse avoir consulté un service d'assistance psycho-sociale établi auprès d'un établissement hospitalier ou tout autre établissement agréé pour réaliser une IVG.

d) la prise en compte de la situation particulière des femmes mineures non émancipées

Le projet de loi sous rubrique prend en compte la situation particulière des femmes mineures non émancipées. Si la femme mineure non émancipée, qui est enceinte et qui souhaite pratiquer une IVG, doit en principe obtenir le consentement de son ou de ses représentants légaux respectivement du ou des titulaires de l'autorité parentale, en principe ses parents, elle peut, d'après le présent projet de loi, garder le secret à l'égard de ceux-ci et partant faire abstraction de leur consentement. Le présent projet de loi prévoit toutefois que le service d'assistance psycho-sociale doit s'efforcer d'obtenir le consentement de la femme enceinte pour que ses parents soient consultés. Il est, en effet, toujours préférable que les parents soient au courant de la situation dans laquelle se trouve leur enfant.

Si la femme mineure non émancipée refuse d'effectuer cette démarche ou si le consentement n'est pas obtenu, l'IVG pourra néanmoins être pratiquée à condition que la mineure se fasse accompagner d'une personne de confiance majeure qu'elle désigne. Il échet de noter dans ce contexte que des dispositions analogues existent en France.

- la réforme du casier judiciaire

La Commission juridique a examiné, au cours de onze réunions, le projet de loi **6418** (casier judiciaire) qui poursuit quatre objectifs:

- transposer la décision-cadre **2009/315/JAI du 26 février 2009 concernant l'organisation et le contenu des échanges d'informations extraites du casier judiciaire entre les Etats membres** (ci-après la décision-cadre 2009/315/JAI);

- étendre le casier judiciaire aux personnes morales qui, depuis la loi du 3 mars 2010 introduisant la responsabilité pénale des personnes morales dans le Code pénal et dans le Code d'instruction criminelle, sont pénalement responsables;

- simplifier le système du casier judiciaire en réduisant le nombre des bulletins de trois à deux bulletins;

- tenir compte d'une exigence découlant de la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants (ci-après la directive 2011/93/UE) qui tient à ce que les employeurs, lorsqu'ils recrutent une personne pour des activités professionnelles ou des activités bénévoles organisées impliquant des contacts directs et réguliers avec des enfants, aient le droit de demander des informations relatives à l'existence d'éventuelles condamnations pénales pour abus ou exploitation sexuels d'enfants.

- la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants

La Commission juridique a consacré sept réunions au projet de loi **6408** (lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants). Ce projet de loi vise

à transposer en droit national la directive **2011/93/UE**, précitée. Cette directive, qui remplace la **décision-cadre 2004/68/JAI**, a pour objectif de rapprocher les législations des Etats membres de l'Union européenne afin de lutter plus efficacement contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, d'assurer la poursuite effective des infractions, de protéger les droits des victimes, de prévenir l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants et de mettre en place des systèmes de contrôle efficaces.



Autres projets de loi examinés

Huit réunions ont eu pour objet l'examen du projet de loi **6376** (normes comptables) qui vise à compléter la modernisation des dispositions législatives portant sur le droit comptable des entreprises, une première étape en ce sens ayant été franchie avec l'entrée en vigueur de la loi du 10 décembre 2010 relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises.

Les modifications envisagées ont trait à plusieurs volets:

- la réforme de la Commission des normes comptables afin de la doter de la per-

sonnalité juridique, de l'autonomie financière et d'une certaine autonomie administrative vis-à-vis du Ministère de la Justice;

- la détermination des réserves distribuables en cas de recours à l'évaluation suivant la méthode de la juste valeur ou aux normes comptables internationales dans leur ensemble;

- la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ainsi que les comptes consolidés de certaines formes de sociétés.

Au bout de six réunions consacrées au projet de loi **6172A** (portant réforme du mariage) visant à autoriser le mariage pour les couples homosexuels, les membres de la commission ont convenu d'évacuer le projet de loi avant la fin de l'année 2013.

A l'instar de ce qui est prévu par les législations belge et française, le projet de loi **6444A** poursuit l'objectif d'introduire en droit pénal luxembourgeois l'infraction d'abus de faiblesse.

En totalité, la Commission juridique a examiné vingt-trois projets de loi, parmi lesquels figuraient quatre projets de loi transposant ou portant complétement de transposition d'une norme européenne en droit national (projets de loi **6408**, **6418**, **6437** et **5974**).

Entrevues

Au cours de la session parlementaire 2012-2013, la Commission juridique a procédé à un certain nombre d'entrevues, parmi lesquelles on peut citer:

- l'échange de vues du 10 décembre 2012 avec des représentants du Parquet de Luxembourg et de la Police grand-ducale au sujet de la lutte contre la cybercriminalité et la pédopornographie dans le cadre de l'examen du projet de loi **6408**;

- les auditions publiques organisées le 17 octobre 2012, dans le cadre de l'examen des projets de loi **6381** et **6382** avec différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'administration pénitentiaire.

Commission du Logement

La situation sur le marché du logement demeure tendue

Composition de la commission

Président: Marc Lies (CSV)

Vice-Présidents: Vera Spautz (jusqu'au 15 novembre 2012), Ben Scheuer (depuis le 18 février 2013) (LSAP), Eugène Berger (DP)

Membres: Sylvie Andrigh-Duval, Félix Eischen, Paul-Henri Meyers, Marcel Oberweis (CSV) / Claudia Dall' Agnol, Roland Schreiner (depuis le 22 novembre 2012) (LSAP) / André Bauler (DP) / Henri Kox (déi gréng) / Jean Colombera (député indépendant)

Nombre de réunions: 5



Au cours de la session parlementaire 2012-2013, la Commission du Logement s'est réunie à cinq reprises.

C'est par l'examen du projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013 - en ce qui

concerne le volet du Ministère du Logement - que la commission a entamé ses travaux.

Elle s'est ensuite intéressée à l'évolution du marché immobilier et s'est préoccupée de l'existence éventuelle d'une bulle immobilière au Luxembourg. L'analyse afférente dont elle a chargé l'Observatoire de l'Habitat lui a été présentée lors de sa réunion du 18 février 2013. Même si cette étude, ayant porté sur la période s'étalant entre 1974 et 2011, a permis de dissiper ladite crainte, un constat s'impose néanmoins: l'offre de logements abordables demeure insuffisante pour une large frange de la population au Luxembourg.

La Commission du Logement a examiné une proposition de loi déposée par le député Ben Fayot modifiant la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation. En foi de quoi, elle a obtenu l'assurance par le Ministère du Logement que les modifications envisagées dans la proposition de loi - visant à freiner la désaffectation d'immeubles d'habitation au profit de locaux de bureaux et partant le dépeuplement des quartiers

centraux des villes - seraient intégrées dans un projet de loi qui sera présenté à la commission.

Lors d'une réunion subséquente, l'avant-projet de loi «relative à la promotion du logement et de l'habitat durables» a été exposé à la Commission du Logement.

Une réunion spécifique a été consacrée à l'examen du rapport d'activité de la Médiateur (2011-2012). Comme le rapport comportait plusieurs observations relevant du domaine de compétences de la Commission du Logement, celle-ci s'est attelée à rédiger une prise de position afférente.

Afin de se faire une image plus précise de la situation tendue sur le marché des logements sociaux telle qu'elle est vécue quotidiennement par les gestionnaires actifs dans le domaine social et communal, la commission a par la suite organisé un échange de vues avec des représentants de la Croix-Rouge, du Fonds national de solidarité et d'un Service de l'architecte d'une administration communale.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Extension de l'interdiction de fumer et nouveau régime d'assurance pension

Composition de la commission

Président: Lydia Mutsch (LSAP)

Vice-Présidents: Martine Mergen (CSV), Carlo Wagner (DP)

Membres: Sylvie Andrigh-Duval, Marie-Josée Frank, Paul-Henri Meyers, Marc Spautz (jusqu'au 29 avril 2013), Nancy Arendt épouse Kemp (à partir du 14 mai 2013) (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Georges Engel (pour le volet Santé), Lucien Lux (pour le volet Sécurité sociale) (LSAP) / Eugène Berger (DP) / Félix Braz (pour le volet Sécurité sociale), Josée Lorsché (pour le volet Santé) (député indépendant) / Jean Colombero (pour le volet Santé) (député indépendant) / Serge Urbany (pour le volet Sécurité sociale) (député indépendant)

Nombre de réunions: 27

Projets de loi examinés

- 6422 - accord entre le Luxembourg et la France en matière de sécurité sociale (développement de la coopération

et de l'entraide administrative)

- 6489 - convention de sécurité sociale Luxembourg - Brésil
- 6520 - convention de sécurité sociale Luxembourg - Uruguay

Autres sujets traités

- documents européens
- rapport d'activité de la Médiateure
- prise en charge des douleurs chroniques au Luxembourg
- prise en charge des maladies rares
- bilan sur le fonctionnement et la viabilité financière de l'Assurance dépendance
- responsabilité sociale des investissements effectués par le Fonds de compensation commun au régime général de pension
- centrale nucléaire de Cattenom: rejets dans l'environnement

Santé

Dans le domaine de la santé, l'instruction du projet de loi 6469 relatif aux droits et obligations du patient a pris une part importante dans les travaux de la commission au cours de la session écoulée.

Ce projet prévoit l'instauration légale d'un corps de droits et d'obligations du patient

La meilleure qualité possible des soins et l'accès universel à ces soins dans un système basé sur la solidarité constitue le droit primordial des patients. A cela s'ajoutent des droits et obligations découlant de principes généralement reconnus: le libre choix du prestataire, le consentement éclairé au traitement, les droits et obligations relatifs au dossier du

santé, en rassemblant dans un seul texte de loi les dispositions applicables en la matière (loi hospitalière, Code de déontologie, jurisprudence) et actuellement éparpillées dans différents textes. Cette façon de procéder n'entend en aucun cas encourager les conflits entre patient et prestataire de soins de santé. Au contraire, le but principal consiste à rééquilibrer ces relations en mettant en place une approche fondée sur le partenariat entre le patient et le prestataire de soins de santé, basée sur la confiance et le respect mutuel des deux parties. Pour cette raison, il est prévu d'instaurer des structures de médiation dans le domaine de la santé avec pour objectif premier de favoriser le dialogue et de prévenir dans la mesure du possible une résolution conflictuelle du litige.

Voilà pourquoi, le présent projet innove en créant une structure nationale d'information et de médiation santé.

Au cours de ses travaux, la commission a entendu une délégation de l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) et une délégation de la Patiente Vertriebung asbl en leurs observations. Après avoir consacré au total neuf réunions à l'examen du projet de loi, la commission a adopté le 13 juin 2013 une série d'amendements parlementaires qui ont fait l'objet d'un avis complémentaire du Conseil d'Etat du 12 juillet 2013 et d'une nouvelle prise de position de l'AMMD du 2 juillet 2013.

Le deuxième point fort des travaux de la commission dans le domaine de la santé, concernait l'examen du projet de loi 6494 modifiant la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac.

Ce projet de loi poursuit un double objectif en misant sur la protection de la jeunesse ainsi que sur le traitement égalitaire tant des différents établissements que des travailleurs relevant du secteur HORECA.

Ainsi, le projet étend l'interdiction de fumer aux débits de boissons, aux discothèques ainsi qu'aux locaux à usage collectif des établissements d'hébergement. Il a dès lors pour objectif de mieux protéger du tabagisme passif les personnes qui séjournent de manière prolongée dans ces lieux et qui ne veulent pas être exposées à la fumée d'autrui.

A noter que le projet gouvernemental initial prévoyait un régime dérogatoire pour les débits de boissons de petite taille. Suite à l'avis du Conseil d'Etat, la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale a supprimé les dispositions afférentes par voie d'amendements parlementaires.

Par ailleurs, le projet de loi se propose de clarifier différentes situations, notamment celles des galeries commerciales et d'établissements couverts accueillant des activités de loisirs, endroits qui par définition sont accessibles au public et qui seront dorénavant explicitement concernés par l'interdiction de fumer.

Le projet de loi procède également à une légère adaptation de la loi afin de pouvoir assurer que les produits du tabac ne puissent être étalés sur l'ensemble de la surface des points de vente de produits du tabac.

En ce qui concerne les débits de boissons, les établissements de restauration ainsi que les hôtels, leurs exploitants auront la possi-

bilité d'aménager, à l'intention des fumeurs, des fumoirs à condition que ceux-ci soient séparés des autres locaux et qu'ils soient équipés d'un système d'épuration ou de ventilation d'air qui exclut toute nuisance pour les non-fumeurs. Dans ces fumoirs qui ne seront pas des zones de transit, aucun service ne pourra être offert au client.

Le projet de loi 6494 est devenu la loi du 18 juillet 2013. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif légal est fixé au 1er janvier 2014.

Sécurité sociale

Dans le domaine de la sécurité sociale, la commission a poursuivi l'instruction de l'important projet de loi 6387 concernant la réforme de l'assurance pension dont la rapportrice a été Mme Lydia Mutsch.

Rappelons que les points clefs de cette réforme visent la création d'un lien entre vie active et longévité afin de parvenir à un équilibre durable entre vie professionnelle et la durée de la retraite et le choix entre prolongation de la carrière professionnelle et taux de majoration ascendant ou retraite dès que possible et décote parallèle du taux des majorations proportionnelles.

Concrètement, en ce qui concerne la formule de pension, la réforme vise à encourager les assurés à prolonger leur carrière active, afin d'aligner la carrière professionnelle à l'évolution de l'espérance de vie.

Il s'agit d'établir un parallélisme entre l'adaptation progressive du niveau des prestations et l'évolution de la longévité, de manière à ce que la somme totale des prestations reçues au cours de la retraite des pensionnés futurs soit comparable à celle accordée aux retraités actuels. De ce point de vue il n'y a pas lieu de parler de diminution de prestations. En d'autres mots, la réforme se limite à compenser les dépenses liées à l'augmentation de l'espérance de vie par des recettes supplémentaires générées par le prolongement de la vie active.

Ainsi, en pratique un assuré qui décidera de partir en retraite plus tôt, aura cotisé moins longtemps et percevra sa pension pendant plus longtemps. De ce fait, il aura droit à des prestations moins élevées qu'un assuré qui partira en retraite plus tard, qui aura cotisé plus longtemps et qui percevra sa pension pendant moins longtemps. Celui-ci aura donc droit à des prestations plus élevées.

Cette philosophie se traduira par une réduction progressive du taux des majorations proportionnelles de 1,85 pour cent en 2013 à 1,60 pour cent en 2052.

Après avoir consacré plusieurs réunions à l'examen de l'avis du Conseil d'Etat du 3 juillet 2012, la commission a adopté dans sa réunion du 18 octobre 2012 une série d'amendements parlementaires qui ont fait l'objet d'un avis complémentaire du Conseil d'Etat. Suite à une deuxième série d'amendements parlementaires et un deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat, le rapport a été adopté dans la réunion du 29 novembre 2012. Le projet de loi 6387 est devenu la loi du 21 décembre 2012.

dans sa relation avec les prestataires de soins. Il s'agit d'un pas important afin de garantir une meilleure visibilité, un meilleur respect et un équilibre judicieux des droits et obligations des patients ainsi que des droits et obligations des prestataires de soins.

patient, le droit à la confidentialité et au respect de la vie privée.

Le projet de loi a comme objectif de rendre les droits et obligations des patients plus lisibles et transparents, tant pour les patients que pour les prestataires de soins de





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission du Travail et de l'Emploi

Intensification de la lutte contre le chômage

Composition de la commission

Président: Lucien Lux (LSAP)

Vice-Présidents: Marc Spautz (jusqu'au 26 février 2013), Ali Kaes (à partir du 18 mars 2013) (CSV), André Bauler (DP)

Membres: Diane Adehm, Sylvie Andrich-Duval, Robert Weber, Serge Wilmes (CSV) / Roger Negri, Vera Spautz (jusqu'au 15 novembre 2012), Roland Schreiner (à partir du 22 novembre 2012) (LSAP) / Fernand Etgen (DP) / Viviane Loschetter (déi gréng) / Serge Urbany (déi Lénk)

Nombre de réunions: 16

Projets de loi examinés

- **6373** - modification du Titre III du Livre IV du Code du Travail (Comité d'entreprise européen)
- **6404** - transposition d'une directive en matière d'immigration illégale: Sanctions et mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier
- **6498** - modification de l'article L. 211-11 du Code du travail (plan d'organisation du travail)
- **6499** - modification de l'article L. 229-3 du Code du travail (relèvement du salaire social minimum)
- **6521** - modification du Chapitre III du Titre IV du Livre V du Code du travail (mesures emploi des jeunes)

Autres sujets non législatifs traités

- rapport d'activité du Médiateur 2011 - 2012
- comptes de l'a.s.b.l. Objectif Plein Emploi (réunion jointe avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire) et avenir de cette initiative sociale
- examen de documents européens



Déjà au cours de la session 2011 - 2012, la situation précaire du marché de l'emploi et la nécessité d'intensifier la lutte contre le chômage ont amené la Commission du Travail et de l'Emploi à proposer l'organisation d'un débat d'orientation en séance publique sur la politique en matière d'emploi, ceci sur base d'un rapport à établir par la commission (document parlementaire 6434).

La préparation de ce débat, déjà entamé durant la session 2011 - 2012, a encore figuré au centre des travaux de la Commission du Travail et de l'Emploi durant la session écoulée. Ainsi, la commission a poursuivi ses travaux préparatoires, ceci notamment par:

- une entrevue avec la nouvelle direction de l'ADEM, approfondie par une visite dans les localités de l'ADEM;
- une visite à la Hochschule Koblenz: le Prof. Dr Stefan Sell, professeur en sciences économiques (Professor für Volkswirtschaftslehre, Sozialpolitik und Sozialwissenschaften) a présenté son exposé sur le bilan et les enseignements à tirer des réformes fondamentales du marché de l'emploi (Arbeitsvermittlung) en Allemagne;
- une visite de l'Arbeitsagentur Koblenz/Mayen et du Jobcenter de la Ville de Coblenz: les responsables ont relevé la problématique des jeunes demandeurs d'emploi ainsi que les problèmes réels et

graves que l'Allemagne connaît dans son secteur à bas salaires (Niedriglohnsektor), combinés à l'absence de salaire social minimum légal généralisé;

- des échanges des vues avec des représentants d'entreprises de différents secteurs de l'économie et avec des représentants des syndicats représentatifs au plan national ainsi qu'avec le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

Finalement, la commission a adopté son rapport dans la réunion du 8 mai 2013; le débat d'orientation en séance publique a eu lieu le 15 mai 2013.

Au terme d'une présentation circonstanciée de ses travaux, la Commission du Travail et de l'Emploi a formulé des conclusions et recommandations qui, en résumé schématique, ont trait aux points suivants:

- la nécessité d'une croissance économique durable dans une économie performante et compétitive;
- l'inadéquation entre la demande et l'offre sur notre marché de l'emploi et les conséquences à en tirer;
- la réforme de l'ADEM et le processus de sa mise en œuvre;
- les différentes mesures et les instruments pour l'emploi;
- l'importance d'une stratégie cohérente de mesures favorisant le maintien dans

l'emploi et en particulier le maintien dans l'emploi des salariés plus âgés;

- la problématique des demandeurs d'emploi à faible employabilité en raison de leur éloignement du marché de l'emploi;
- les efforts propres et les critères de l'emploi approprié;
- la relance du système dual de la formation professionnelle;
- l'agencement actuel de différents paramètres sociaux;
- les initiatives sociales pour l'emploi;
- l'Economie solidaire et en particulier le statut juridique d'entreprise à finalité sociale;
- le rôle des communes dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi.

Au plan législatif, outre les projets de loi évacués ci-dessous énumérés parmi lesquels il convient de relever en particulier le projet portant relèvement du salaire social minimum, la Commission du Travail et de l'Emploi a entamé l'examen du projet de loi **6545** portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises. Ce projet de loi a comme finalité essentielle d'adapter les organes et le fonctionnement du dialogue social aux réalités économiques actuelles, de simplifier ce dialogue et de le rendre plus efficace.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Répartition des députés par origine socio-professionnelle

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Professions indépendantes	25	24	23	22	20	20	20
avocat / notaire	7	7	6	5	9	8	8
médecin / vétérinaire / pharmacien	2	2	2	2	2	3	3
commerçant / industriel / indépendant / artisan	11(1)	10(1)	10(1)	10(1)	6	6	6
agriculteur / viticulteur	2	2	2	2	0	0	0
sans profession et autres (p.ex: trav. intellectuels indép.)	3	3	3	3	3	3	3
Salariés secteur privé	9	9	9	8	9	9	7
ouvrier/salarié	0	0	0	0	0	0	0
syndicaliste	2	2	2	2	4	4	3
journaliste	0	0	0	0	0	0	0
ingénieur	0	0	0	0	0	0	0
autres employés/salariés	7(2)	7(2)	7(2)	6(1)	5	5	4
Salariés secteur public	26	27	28	30	31	31	33
ouvrier de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0
agent CFL	4	3	3	3	2	2	3
agent secteur parastatal	0	0	0	0	0	0	0
agent secteur communal	0	0	0	0	0	0	0
fonctionnaire	22(2)	24(1)	25	27	29(6)	29(5)	30(5)
TOTAL	60						

(*) = nombre de retraités dans le total



Session ordinaire 2012-2013: Relevé général

Séances publiques	45
Conférence des Présidents	20
Bureau	23
Réunions de commissions et groupes de travail (y compris Conférence des Présidents et Bureau)	636
Projets de loi déposés	108
Projets de loi évacués	97
Projets de loi adoptés en 1 ^{er} vote constitutionnel	93
Projets de loi adoptés en 2 nd vote constitutionnel	0
Projets de loi retirés	4
Propositions de loi déposées	13
Propositions de loi évacuées	1
Propositions de loi adoptées en 1 ^{er} vote constitutionnel	0
Evacuations conjointes avec un projet de loi	0
Propositions de loi rejetées	1
Propositions de révision de la Constitution déposées	1
Projets de règlement grand-ducal déposés	14
Projets de règlement grand-ducal évacués	17
Projets de règlement grand-ducal avisés	16
Projets de règlement grand-ducal retirés	1
Propositions de modification du Règlement de la Chambre des Députés déposées	4
Motions adoptées (liées à un dossier)	12

Motions adoptées (non-liées à un dossier)	3
Motions en cours	13
Résolutions adoptées (liées à un dossier)	3
Résolutions adoptées (non-liées à un dossier)	9
Résolutions en cours	1
Heures d'actualité	10
Débats de consultation	3
Débats d'orientation	8
Déclarations gouvernementales	4
Débats divers	5
Interpellations	3
Questions urgentes	27
Urgence reconnue	9
Urgence non reconnue	18
Heures de questions au Gouvernement	8 heures et 62 questions
Questions élargies	7
Divers	20

Session ordinaire 2012-2013: Affaires européennes

Avis motivés	3
--------------	---

Avis politiques	1
-----------------	---



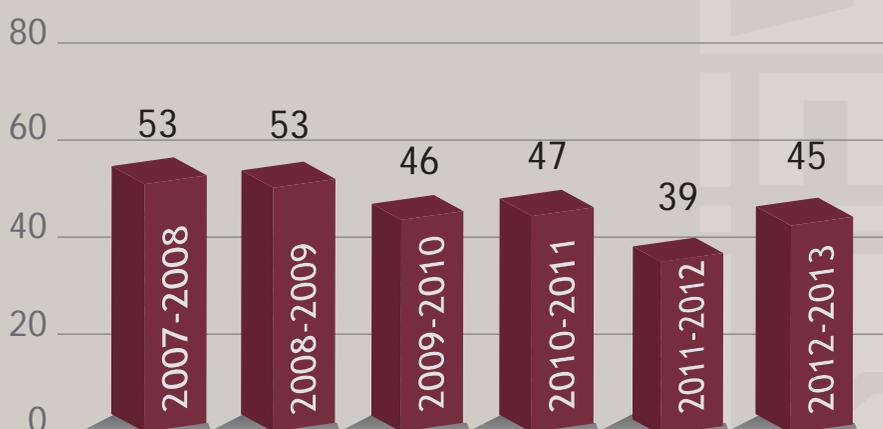
CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Séances publiques - Heures de séances

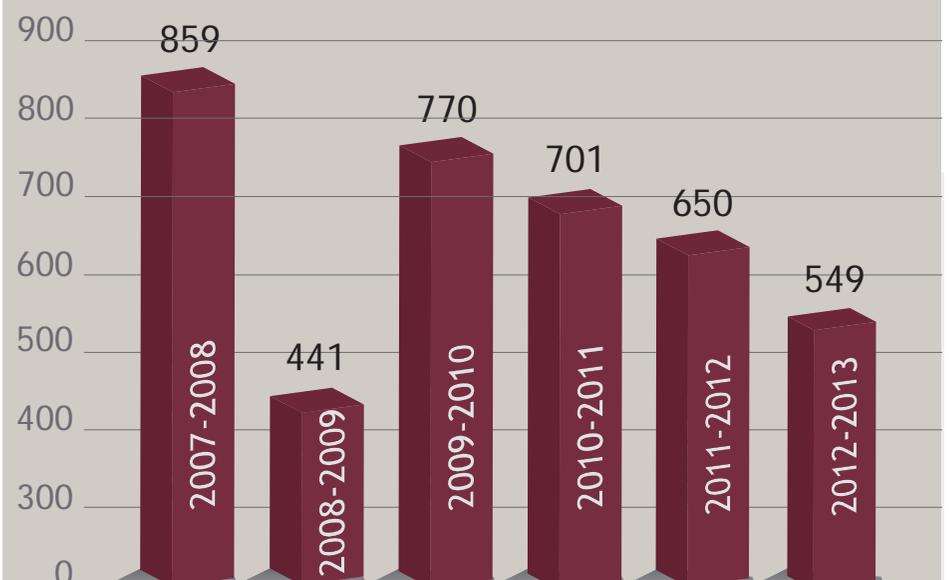
Session ordinaire 1978-1979	423,35 hrs	(85 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1979	2,35 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1979	16,20 hrs	(3 séances)
Session ordinaire 1979-1980	335,50 hrs	(72 séances)
Session ordinaire 1980-1981	346,45 hrs	(73 séances)
Session ordinaire 1981-1982	332,50 hrs	(73 séances)
Session ordinaire 1982-1983	379,05 hrs	(91 séances)
Session ordinaire 1983-1984	311,35 hrs	(71 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1984	2 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1984	21,20 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1984-1985	306,40 hrs	(77 séances)
Session ordinaire 1985-1986	349,20 hrs	(87 séances)
Session ordinaire 1986-1987	309,55 hrs	(84 séances)
Session ordinaire 1987-1988	341,30 hrs	(82 séances)
Session ordinaire 1988-1989	318,45 hrs	(91 séances)
Session extraordinaire 1989	27 hrs	(7 séances)
Session ordinaire 1989-1990	260 hrs	(70 séances)
Session ordinaire 1990-1991	335,45 hrs	(82 séances)
Session ordinaire 1991-1992	344,05 hrs	(88 séances)
Session ordinaire 1992-1993	300,15 hrs	(88 séances)
Session ordinaire 1993-1994	231,15 hrs	(61 séances)
Session extraordinaire 1994	19,55 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1994-1995	211 hrs	(64 séances)
Session ordinaire 1995-1996	204,25 hrs	(60 séances)

Session ordinaire 1996-1997	240,35 hrs	(61 séances)
Session ordinaire 1997-1998	221,40 hrs	(63 séances)
Session ordinaire 1998-1999	195,20 hrs	(58 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1999	1,35 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1999	11 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1999-2000	169,35 hrs	(49 séances)
Session ordinaire 2000-2001	240,10 hrs	(72 séances)
Session ordinaire 2001-2002	232,55 hrs	(66 séances)
Session ordinaire 2002-2003	263,40 hrs	(75 séances)
Session ordinaire 2003-2004	255,00 hrs	(67 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 2004	57 min.	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 2004	6,48 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 2004-2005	153,58 hrs	(49 séances)
Session ordinaire 2005-2006	162,57 hrs	(51 séances)
Session ordinaire 2006-2007	151,25 hrs	(50 séances)
Session ordinaire 2007-2008	185,08 hrs	(53 séances)
Session ordinaire 2008-2009	177,59 hrs	(53 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 2009	1,12 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 2009	5,52 hrs	(3 séances)
Session ordinaire 2009-2010	151,10 hrs	(46 séances)
Session ordinaire 2010-2011	159,28 hrs	(47 séances)
Session ordinaire 2011-2012	144,09 hrs	(39 séances)
Session ordinaire 2012-2013	153,42 hrs	(45 séances)

SÉANCES PUBLIQUES



QUESTIONS PARLEMENTAIRES



Composition de la Chambre des Députés au 6/10/2013

Gouvernement

 Scheuer Ben 	 Haagen Claude 	 Kaes Ali 	 Weber Robert 
 Diederich Fernand 	 Angel Marc 	 Meyers Paul-Henri 	 Lies Marc 
 Negri Roger 	 Fayot Ben 	 Frank Marie-Josée 	 Weydert Raymond 
 Dall'Agnol Claudia 	 Lux Lucien 	 Weiler Lucien 	 Andrich-Duval Sylvie 
 Schreiner Roland 	 Bodry Alex 	 Clement Lucien 	 Schaaf Jean-Paul 
 Engel Georges 	 Mutsch Lydia 	 Eischen Félix 	 Oberweis Marcel 
 Urbany Serge 	 Klein Jean-Pierre 	 Roth Gilles 	 Eicher Emile 
 Berger Eugène 	 Polfer Lydie 	 Mergen Martine 	 Gloden Léon 
 Krieps Alexandre 	 Bettel Xavier 	 Wolter Michel 	 Adehm Diane 
 Brasseur Anne 	 Meisch Claude 	 Hauptert Norbert 	 Scholtes Tessa 
 Bauler André 	 Etgen Fernand 	 Boden Fernand 	 Wilmes Serge 
 Braz Félix 	 Wagner Carlo 	 Arendt Nancy 	 Mellina Pierre 
 Adam Claude 	 Bausch François 	 Doerner Christine 	
 Kox Henri 	 Loschetter Viviane 	 Gibéryen Gast 	 Colombara Jean <i>Indépendant</i>
 Gira Camille 	 Lorsché Josée 	 Henckes Jacques-Yves <i>Indépendant</i>	 Kartheiser Fernand 

Indépendants

Orateur

Présidence

Reiter Benoît
Secrétaire général adjoint

Barra Isabelle
Secrétaire générale adjointe

Mosar Laurent
Président

Frieseisen Claude
Secrétaire général